analyse de

l'industrie de la construction

au québec en 1981

SERVICE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

OFFICE DE LA CONSTRUCTION
DU QUÉBEC

ANALYSE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION AU QUÉBEC EN 1981

JUIN 1982

La reproduction du texte, en tout ou en partie, est autorisée
à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal - 2e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0317-5901
ISBN 2-550-02551-2

Cette publication a été imprimée en 3 000 exemplaires
sur les presses de l'OCQ. Des exemplaires sont
disponibles au Service des communications de l'OCQ
3530, rue Jean-Talon ouest
Montréal, Québec
H3R 2G3

AVANT - PROPOS

Dans une perspective de diffusion de l'information, l'Office de la construction du Québec présente son analyse annuelle de l'industrie québécoise de la construction pour l'année 1981.

Ce document, tout comme d'autres publications de l'Office, cherche à renseigner davantage ceux qui s'intéressent au milieu de la construction. Un souci de continuité a guidé la préparation de cette analyse, laquelle diffère somme toute fort peu des précédentes. Au niveau des statistiques, une mise à jour des données de 1980 a été effectuée; les chiffres couvrant la période 1971 à 1979 demeurent inchangés.

Cette analyse a été réalisée par le Service recherche et développement sous la coordination de Jean-Luc Pilon. Les chapitres 1 et 2 concernant l'industrie de la construction et les employeurs ont été écrits par Serge Roy, à l'exception de la section sur les relations du travail qui a été produite par Jacques Joly. Le chapitre 3 sur les salariés a été rédigé par Anne Dehin. Les tableaux statistiques ont été compilés par Louise C. Rodier et le travail de secrétariat s'est effectué sous la responsabilité de Christiane L. Perreault.

Nous espérons que les partenaires de l'industrie québécoise de la construction, de même que ceux qui gravitent autour de ce secteur et le public en général apprécieront ce document et qu'il permettra à tous de mieux connaître l'industrie de la construction.

Le directeur du Service recherche et développement,

Jean-Marie Goyette

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS V

LISTE DES TABLEAUX IX

LISTE DES GRAPHIQUES XI

INTRODUCTION 1

1. L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION 3

1.1 L'économie québécoise en 1981 3

1.2 Sommaire de l'activité de construction 6

1.3 Perspectives pour 1982 12

1.4 Les relations du travail 15

1.4.1 Les principaux événements 15

1.4.2 Le vote d'adhésion des salariés de l'industrie 19

2. LES EMPLOYEURS 25

2.1 Type et dimension des entreprises 28

2.2 Les artisans 40

2.3 Mobilité interrégionale 44

3. LES SALARIES 45

3.1 Statut professionnel et région de domicile 47

3.2 Durée de l'emploi 53

3.2.1 Durée selon les heures travaillées 54

3.2.2 Durée selon les mois travaillés 62

3.2.3 Durée selon les années 68

3.3 Mobilité de la main-d'oeuvre 75

3.3.1 Mobilité géographique 75

3.3.2 Mobilité interemployeurs 80

3.4 Salaires et avantages sociaux 81

CONCLUSION 91

ANNEXES

I. Définitions des principaux termes employés 95

II. Tableaux statistiques 101

III. Liste des employeurs ayant employé en moyenne plus de 100 salariés au cours de 1981 132

IV. Description des régions 134

LISTE DES TABLEAUX

1-1	Indicateurs économiques de l'industrie de la construction, 1972-1981	7
1-2	Répartition du nombre de salariés par association selon l'ancienne allégeance et selon le vote d'adhésion de novembre 1981	20
2-1	Nombre d'entreprises actives selon certains groupes, 1980-1981	29
2-2	Répartition des principaux groupes d'entreprises selon le nombre moyen de salariés, 1981	33
2-3	Répartition des entreprises selon les heures travaillées et les salaires versés, 1981	35
2-4	Répartition des entreprises selon les tranches de salaires versés, 1981	37
2-5	Répartition des entreprises selon le statut juridique, 1981	39
2-6	Répartition des artisans actifs selon le métier exercé et les salaires versés, 1980-1981	42
2-7	Répartition en pourcentage des entreprises selon les régions travaillées, certains groupes, 1981	43
3-1	Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1981	51
3-2	Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1981	53

3-3	Répartition des heures travaillées selon les mois, 1980 et 1981	55
3-4	Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1979, 1980, 1981	59
3-5	Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction en 1981	64
3-6	Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981	67
3-7	Mouvement des salariés de la construction, 1971-1981	69
3-8	Répartition des salariés actifs en 1981 selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction	71
3-9	Répartition des salariés actifs sortis de la construction en 1980 selon le niveau d'heures travaillées en 1980 et le statut professionnel	73
3-10	Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1981 selon le niveau d'heures travaillées en 1981 et le statut professionnel	73
3-11	Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1981	76
3-12	Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1981	83
3-13	Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1981	86

LISTE DES GRAPHIQUES

1-1	Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1980-1981	8
1-2	Heures totales et moyenne des heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1971-1981	10

INTRODUCTION

De par sa position privilégiée au sein de l'industrie de la construction, l'Office de la construction du Québec possède des informations uniques sur cette industrie. La provenance en est le rapport mensuel d'activité que tout employeur est tenu de nous faire parvenir. La diffusion de ces informations s'avère un instrument utile pour tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au fonctionnement de cette industrie. Nous complétons de plus notre analyse de l'industrie, par d'autres sources statistiques.

Ainsi, le premier chapitre de ce document présente les principaux indicateurs économiques de l'industrie, de même que les événements marquants survenus au cours de l'année au chapitre des relations du travail, soit les répercussions de la Loi 109, le conflit de travail des soudeurs de pipe-lines et le vote d'adhésion syndicale.

Le deuxième et le troisième chapitre sont respectivement consacrés aux employeurs et aux salariés. Il s'agit dans un cas comme dans l'autre, de présenter les principales caractéristiques des agents de l'industrie. Entre autres, nous traiterons de

l'évolution des heures travaillées et des gains de salaires, de même que de l'activité des entrepreneurs. Nous analyserons également les phénomènes de roulement et de mobilité, caractéristiques dominantes de l'industrie de la construction.

Nous clôturerons par quatre annexes, lesquelles permettent une vision plus approfondie de l'industrie, notamment par des tableaux statistiques concernant l'évolution chronologique de certaines variables ou détaillant certaines caractéristiques selon une analyse régionale ou professionnelle.

1. L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Dans ce premier chapitre, nous ferons tout d'abord un rapide bilan de l'évolution de l'économie québécoise au cours de 1981. Nous ferons ensuite état plus spécifiquement des résultats obtenus et des perspectives à court terme pour l'industrie de la construction pour terminer par un bref tour d'horizon des événements ayant marqué le domaine des relations du travail.

1.1 L'économie québécoise en 1981

Après avoir diminué de 0,6% en 1980, le volume de la production s'est accru d'environ 1% en 1981. Comparé au reste du Canada, la performance du Québec est décevante, la moyenne canadienne se situant à 2,7%. Le Québec se classe d'ailleurs au 9ème rang des provinces canadiennes à ce chapitre, seule l'Ile du Prince-Edouard affichant une croissance plus faible que celle du Québec.

La croissance du volume de la production ne donne cependant pas une image exacte de l'évolution de l'économie québécoise au cours de 1981. En effet, après avoir connu une période de croissance soutenue au cours des deux premiers trimestres, l'augmentation soudaine des taux d'intérêt a mis un terme à cette reprise et l'économie québécoise s'est enfoncé dans une récession qui s'annonce déjà comme l'une des plus sévère qu'elle ait connue depuis la guerre. Le Québec n'est d'ailleurs pas le seul à connaître ces difficultés car l'ensemble des pays industrialisés est affecté par cette récession.

Les fluctuations du taux de chômage illustrent particulièrement bien cette évolution de l'économie québécoise au cours de 1981. Le taux de chômage désaisonnalisé est en effet passé de 9,8% à 9,4% au cours des quatre premiers mois de l'année pour remonter ensuite jusqu'à 11,8% au mois de décembre. N'eût été d'une baisse de la population active d'environ 34 000 personnes entre décembre 1980 et décembre 1981, cette hausse du taux de chômage aurait été plus élevée encore.

Bien que le niveau moyen de l'emploi se soit accru de 22 000 au cours de 1981, on y retrouve les mêmes tendances que celles observées pour le volume de la production. De décembre 1980 à décembre

1981, on note en effet une perte de 93 000 emplois, ce nombre ne pouvant que s'accroître au cours des premiers mois de 1982 compte tenu de la bonne performance enregistrée par l'économie québécoise au début de 1981. Les secteurs des industries manufacturières, des commerces et des services ont été particulièrement affectés par cette perte d'emplois.

Le taux d'inflation, malgré la récession, a lui aussi connu une hausse importante passant de 10,3% à 12,5%. Tout comme l'année précédente, une partie importante de cette hausse est imputable à l'augmentation des coûts de l'énergie qui se sont accrus de 30,1%.

Ce bilan de l'évolution de l'économie québécoise ne serait pas complet si nous ne faisions pas état des fluctuations des taux d'intérêt. En 1980, alors que les taux hypothécaires atteignaient 17%, on parlait dans cette analyse de sommet historique, ce qui nous laisse à court de vocabulaire pour décrire leur évolution au cours de 1981. Ceux-ci augmentaient en effet jusqu'à 21,5% au cours de l'été et redescendaient à 18% vers la fin de l'année pour rester à peu près stables depuis. Cette hausse des taux d'intérêt peut d'ailleurs être considérée comme la cause première de la récession que nous connaissons actuellement.

1.2 Sommaire de l'activité dans l'industrie de la construction

L'activité dans l'industrie de la construction s'est légèrement accrue au cours de 1981, passant de 100,1 à 100,9 millions d'heures. Cette hausse peut toutefois être considérée comme minime, surtout si on tient compte des nombreux arrêts de travail qui ont affecté l'industrie en 1980, notamment à la Baie James. Elle paraît également bien faible si on la compare à la baisse d'activité qu'a connue l'industrie depuis 1975 alors qu'il s'était travaillé 155 millions d'heures.

Le tableau 1-1 nous présente une image globale de l'activité dans l'industrie de la construction au cours des dix dernières années. On peut y constater, malgré la faible augmentation du nombre d'heures travaillées, que l'emploi a diminué d'un peu plus de 3% depuis 1980. Le nombre moyen d'heures travaillées par salarié a par conséquent augmenté et retrouve le niveau atteint en 1979.

La masse salariale versée aux salariés de la construction a augmenté de 11% au cours de 1981. Compte tenu de l'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par chaque salarié, le salaire annuel moyen s'est accru à un rythme plus rapide, soit 14,4%. Quant à la valeur des dépenses d'investissement, Statistique Canada l'établit à 10,7 milliards, en hausse de 14,2% par rapport à l'année précédente.

Tableau 1-1

Indicateurs économiques de l'industrie de la construction
1972-1981

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
Nombre de salariés[1]	140 241	147 179	150 897	149 679	146 557	138 518	123 867	105 128	97 319	94 372
Heures travaillées*	129,5	143,1	147,6	155,1	136,6	138,1	124,8	112,5	100,1	100,9
(Heures supplémentaires)[2]	(6,1)	(7,4)	(8,8)	(12,6)	(10,8)	(9,4)	(8,8)	(7,5)	(6,4)	(6,3)
Moyenne annuelle des heures travaillées	923	972	977	1 036	931	997	1 008	1 070	1 028	1 069
Masse salariale[3]*	683$	853$	1 000$	1 281$	1 235$	1 422$	1 405$	1 334$	1 325$	1 470$
Salaire annuel moyen	4 871$	5 792$	6 640$	8 559$	8 424$	10 266$	11 345$	12 685$	13 616$	15 581$
Valeur des travaux[4]* de construction	3 764$	4 373$	5 598$	7 111$	7 903$	8 590$	8 527$	9 125$	9 354$	10 679$

*en millions

Notes

1- Salariés régis par le décret de la construction ayant travaillé au moins une heure.

2- Sont incluses dans le total des heures travaillées.

3- Salaires incluant les indemnités de congés payés et de jours fériés, de même que les différentes primes, à l'exception des frais de déplacement. Pour 1975 et 1976, comprend également le montant forfaitaire pour compenser la hausse du coût de la vie.

4- Travaux de construction exécutés par l'ensemble des secteurs économiques et non pas seulement par la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction.

Source: O.C.Q., mai 1982, sauf pour les travaux de construction qui proviennent de Statistique Canada, catalogue 61-205.

L'espoir de reprise que suscite cette légère augmentation des heures travaillées s'estompe toutefois rapidement à la vue du graphique 1-1. On y constate que le secteur de la construction n'a pas été épargné par la récession. La comparaison avec 1980

GRAPHIQUE 1-1

Heures travaillées par les salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction, 1980 - 1981

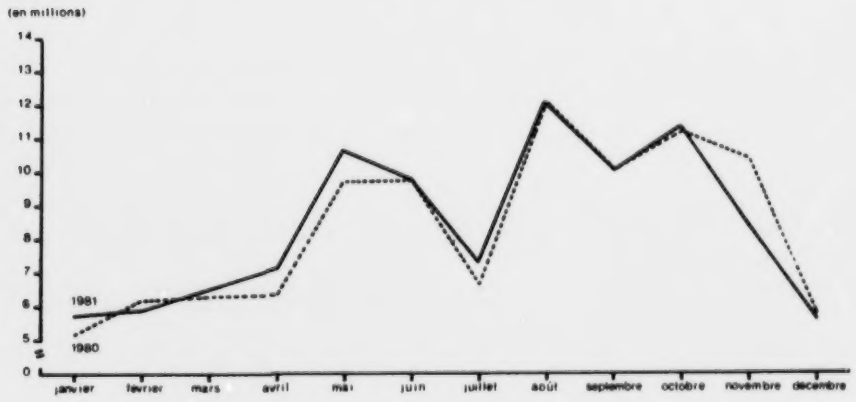

Source: O.C.Q., mai 1982

montre en effet que la mauvaise performance de l'industrie au cours des deux derniers trimestres a annulé presque tous les gains enregistrés au cours des deux premiers et ce, malgré les arrêts de travail qui ont perturbé l'industrie en 1980.

En effectuant la revue de chacun des secteurs, on constate tout d'abord que le secteur domiciliaire n'a pas manqué d'être affecté par cette évolution en dent de scie des taux d'intérêt. Leur baisse, au début de 1981, a permis une reprise dans ce secteur et le nombre de mises en chantier au cours des deux premiers trimestres laissait espérer une production bien meilleure que celle de l'année précédente. La flambée des taux d'intérêt a toutefois stoppé net ce redémarrage de la construction résidentielle. Bien que la fin des exemptions fiscales pour certaines catégories d'immeubles ait gonflé légèrement le nombre de mises en chantier au cours du dernier trimestre 1981 et du premier trimestre de 1982, il s'agit plutôt là de quelques remous qui ne troublent guère le calme plat que connaît actuellement le secteur de la construction résidentielle.

Au total, 29 645[1] unités de logement ont été mises en chantier au cours de 1981, un gain d'environ 500 unités par rapport à 1980. Bien qu'il soit extrêmement difficile de juger du niveau de l'activité dans le secteur de la rénovation résidentielle, nous pensons que le nombre d'heures travaillées dans le secteur domiciliaire est resté à peu près stable par rapport à 1980. Signalons enfin que la mauvaise performance de l'industrie au cours des deux derniers trimestres est largement imputable au secteur de la construction résidentielle, beaucoup plus sensible que les autres aux aléas de la conjoncture.

1- S.C.H.L.: Statistiques sur le logement.

GRAPHIQUE 1-2

Heures totales et moyenne des heures travaillées par les salariés de l'industrie de la construction, 1972 - 1981

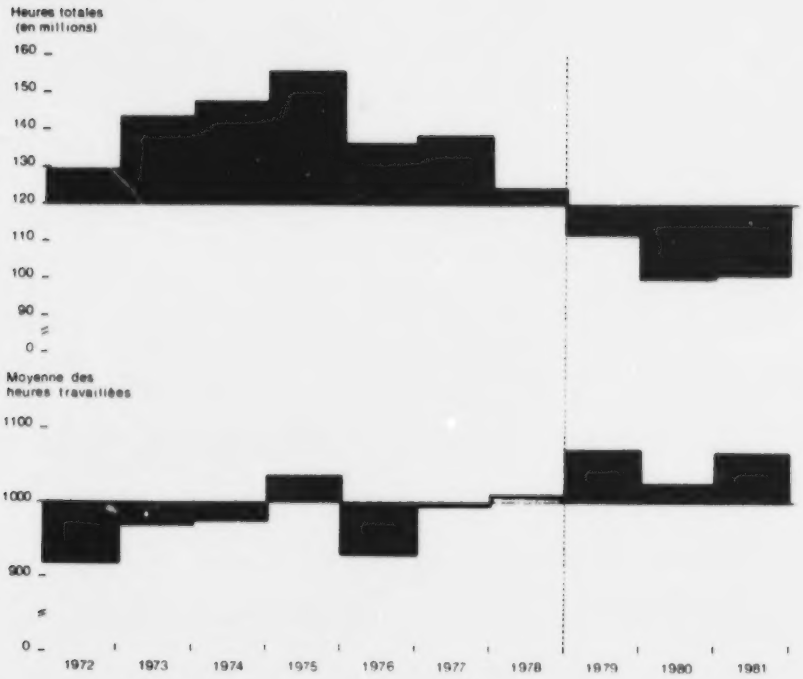

Source: O.C.Q., mai 1982

Le secteur du bâtiment non résidentiel est le seul à avoir connu une meilleure performance en 1981 qu'au cours de l'année précédente. Cette hausse d'activité a même été suffisante pour annihiler les tendances à la baisse dans les autres secteurs, puisque le total des heures travaillées a légèrement augmenté. Bien que la récession se soit accompagnée d'une baisse importante de la valeur des contrats octroyés dans ce secteur, l'activité s'est accrue sous l'impulsion des contrats accordés au cours des trimestres qui ont précédé cette récession. Si celle-ci se poursuivait, il faudrait toutefois s'attendre à ce que les prochains trimestres soient témoins d'une importante baisse d'activité dans ce secteur.

Le secteur des travaux de génie vit à l'heure du ralentissement des activités à la Baie James et des coupures gouvernementales, en particulier au niveau de la construction et de l'entretien des routes. Depuis 1978, par exemple, le nombre d'heures travaillées à la Baie James a diminué de près de 8 millions. Seuls le début des travaux de construction du pipe-line au nord de Montréal et l'accroissement des activités liées à la construction du métro tempèrent cette diminution du volume d'activité dans le secteur des travaux de génie.

1.3 Perspectives 1982

L'avenir à court terme de l'industrie de la construction ne s'annonce guère encourageant, tout particulièrement à la lueur de la récession que nous connaissons actuellement. La grande inconnue demeure toutefois le comportement du secteur domiciliaire, tout spécialement en ce qui concerne l'impact du plan de relance de la construction annoncé par le gouvernement québécois lors du dernier budget. Pour que les résultats de ce plan de relance soient perceptibles dès cette année, il faudra toutefois qu'un nombre appréciable de mises en chantier soient effectuées dès cet été.

A cet égard, plusieurs indicateurs nous permettent de croire qu'il existe une demande potentielle pour de nouvelles unités de logement. Ainsi, les besoins du Québec sont estimés à 40 000 nouvelles unités de logement annuellement; or, les deux dernières années se sont soldées par un déficit de plus de 20 000 unités. Le taux de vacances dans les grandes villes est particulièrement bas et les consommateurs ont profité des taux d'intérêt élevés des dernières années pour épargner davantage. Par contre, la morosité qui s'est emparée des consommateurs, l'insécurité engendrée par les aléas de la conjoncture et attisée par la présente récession ont rendu l'acheteur potentiel beaucoup plus réticent à s'engager dans de telles dépenses. Quoiqu'il en soit, il nous

paraîtrait prématuré de prédire dès maintenant l'impact du plan de relance sur l'industrie, alors qu'au moment d'écrire ces lignes nous n'en connaissions pas la teneur exacte.

Le secteur du bâtiment non résidentiel, particulièrement vigoureux en 1981, semble donner des signes d'épuisement. La valeur des contrats accordés dans ce secteur au cours des derniers trimestres a fortement diminuée et seule la fin de la récession conjuguée à une baisse des taux d'intérêt pourrait mettre un terme à cette situation. Bien que nous nous attendions à ce que l'activité diminue quelque peu dans ce secteur au cours de 1982, cette baisse ne devrait pas être trop importante grâce aux contrats en cours de réalisation octroyés au cours des trimestres précédents. Nous sommes cependant beaucoup moins optimistes en ce qui a trait à 1983, alors que se feront pleinement sentir les effets de la récession actuelle.

Les quelques bonnes nouvelles dans l'industrie de la construction proviennent du secteur des travaux de génie. Le rythme des travaux de construction sur le chantier du gazoduc sera beaucoup plus rapide, tout comme ceux de construction du métro. On devrait également noter une augmentation des activités au niveau du programme d'assainissement des eaux et de la construction

d'égoûts et d'aqueducs. Nous nous attendons toutefois à une baisse d'activité dans ce secteur pour 1982, la diminution des effectifs à la Baie James conjuguée à la baisse de la valeur des contrats octroyés pour la construction de routes étant trop importantes pour pouvoir être comblées par la croissance des autres sous-secteurs. Nous sommes toutefois plus optimistes pour 1983 et 1984 alors que les effectifs engagés sur le chantier de construction du gazoduc seront à leur maximum.

Au total, nos prévisions quant aux heures travaillées au cours de 1982 se situent à 93 millions d'heures, en baisse de près de 8 millions d'heures par rapport à 1981. Nous n'avons cependant pas modifié nos prévisions pour 1982 de façon à tenir compte du plan de relance. Ces prévisions sont donc basées sur un total de 25 000 mises en chantier pour 1982. Pour atteindre le niveau d'activité de 1981, il faudrait donc que ce plan affecte significativement le secteur de la construction résidentielle et ce, au cours des prochains mois.

1.4 Les relations du travail

En ce qui a trait aux relations du travail, nous présentons d'abord un bref survol des principaux événements de l'année, puis, nous analysons plus en détails les résultats du vote d'adhésion syndicale des salariés de l'industrie tenu entre le 4 et le 8 novembre 1981.

1.4.1 Les principaux événements

Avant d'énumérer les principaux événements qui ont marqué les relations du travail dans l'indsutrie de la construction en 1981, il est utile de rappeler brièvement un événement important qui a clôturé l'année 1980, soit l'adoption de la Loi 109[1]. Cette loi avait pour but de régler le différend qui opposait les syndicats internationaux, solidaires du Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (C.P.Q.M.C.) et les unions qui ne désiraient qu'une affiliation québécoise à la Fédération des travailleurs du Québec (F.T.Q.). De par cette loi, il était possible d'ajouter le nom de la F.T.Q.-construction à la liste

---

1- Loi modifiant la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et concernant la représentativité de certaines associations représentatives, sanctionnée le 4 décembre 1980.

des associations représentatives existantes et ainsi, du C.P.Q.M.C. (F.T.Q.) naissaient le C.P.Q.M.C. (international) et la F.T.Q.-construction. Afin de départager les sections locales désireuses de s'affilier à l'une ou l'autre des deux associations, un vote d'adhésion eut lieu pendant la période du 23 février au 8 mars 1981. L'O.C.Q. fut chargé d'organiser ce vote, par scrutin secret, auprès des 73 069 salariés touchés par ce changement. Des 42 sections locales affiliées au C.P.Q.M.C. (F.T.Q.), 22 ont maintenu leur affiliation au C.P.Q.M.C. (international), tandis que 20 d'entre elles se sont rangées du côté de la F.T.Q.-construction. La répartition des votants donna toutefois un tableau différent car 72% des salariés ont choisi la F.T.Q. alors que 28% préféraient le C.P.Q.M.C.[1]. Cet écart entre le partage des locaux et le partage des voix ne s'explique que par un transfert de sections locales ayant de nombreux membres vers la F.T.Q.-construction. Au chapitre de la représentativité, celle de la F.T.Q. s'établit à 49,3% alors que celle du C.P.Q.M.C. n'était plus que de 19,1%. Aucune association n'était majoritaire et toutes se préparaient pour le vote d'adhésion de novembre 1981.

1- Le résultat de ce vote se traduisit par le transfert de chacun des locaux vers l'une ou l'autre association selon le choix exprimé par la majorité simple des membres de chaque section locale. Le transfert d'une section locale impliquait le transfert de tous les membres de cette section locale.

Entre temps, au cours de l'été, le conflit de travail opposant les soudeurs du gazoduc et leurs employeurs s'envenima sur le chantier à Hudson. En effet, ces travailleurs spécialisés demandèrent la parité salariale avec les autres travailleurs du Canada régis par le "National Pipeline Agreement", plus généreux que le décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec. Le 23 juin, le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, monsieur Pierre Marois, fit amender le décret[1] et majora de 2,00$ le salaire horaire des travailleurs oeuvrant sur le chantier du gazoduc. Cependant, les travailleurs jugèrent l'offre insatisfaisante et continuèrent de boycotter le chantier, ce qui amena Trans-Québec et Maritimes, le maître d'ouvrage, à conclure une entente visant à combler l'écart entre les conditions du décret et le "National Pipeline Agreement". L'association des entrepreneurs en construction du Québec (A.E.C.Q.) demanda alors une injonction afin d'annuler cette entente. Le 31 juillet, le juge Hannan refusa d'accorder l'injonction et il s'ensuivit un calme relatif jusqu'au mois de janvier 1982.

1- Décret 1802-81 du 28 juin 1981, paru dans la Gazette Officielle du Québec du 15 juillet 1981.

Au mois d'août 1981, une importante décision du Commissaire de la construction vint modifier le champ d'application du décret. Ainsi, un groupe de quelque 700 spécialistes, arpenteurs, chaîneurs-métreurs et hommes d'instrument, oeuvrant sur les chantiers de construction n'étaient plus assujettis au décret relatif à l'industrie de la construction. Cette décision fut contestée devant les tribunaux par un bref d'évocation et la décision demeure pendante.

Finalement, l'année se termina par un événement d'importance, soit le vote d'adhésion syndicale des salariés de l'industrie de la construction. Etant donné son importance en regard des relations du travail, nous en traiterons plus à fond à la section suivante.

En résumé, l'année 1981 fut marquée par trois événements majeurs au niveau des relations du travail: d'abord, le vote d'adhésion qui vint finaliser la scission C.P.Q.M.C.-F.T.Q., puis le conflit du gazoduc et ensuite, le vote d'adhésion de tous les salariés de l'industrie.

1.4.2 Le vote d'adhésion des salariés de l'industrie

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c.R-20), tous les salariés éligibles[1] doivent faire connaître leur choix d'association représentative au cours du sixième mois qui précède l'expiration du Décret. Ainsi, 68 275 salariés des 89 401 éligibles ont voté entre le 4 et le 8 novembre 1981, ce qui nous donne un taux de participation de 76,4%. Les résultats de ce vote premettent de calculer le degré de représentativité des associations en vue des négociations du prochain décret.

Le tableau 1-2 résume le résultat du vote en comparant l'ancienne allégeance des salariés (compte tenu du vote de la Loi 109) à leur nouvelle adhésion. Il est d'abord intéressant de noter qu'aucune association représentative ne détient les 50% de représentativité requis pour fins de signature de la convention collective. Il va de soi qu'un tel résultat provoquera nécessairement un jeu de coalition au sein des associations en vue des prochaines négociations. Toutefois, au niveau de la représentativité, deux

---

1- Pour avoir droit de vote (article 30, L.R.Q., c.R-20), un salarié doit détenir un certificat de classification, avoir effectué au moins trois cents heures de travail au cours des douze premiers des quinze mois civils complets précédant le mois durant lequel a lieu le scrutin et être domicilié au Québec au dernier jour du huitième mois qui précède l'expiration du décret. La limite d'heures ne s'applique pas à un salarié âgé de plus de 50 ans.

Tableau I-2

Répartition du nombre de salariés
par association selon l'ancienne allégeance
et selon le vote d'adhésion de novembre 1981

Ancienne allégeance \ Adhésion novembre 1981	C.S.D.	C.S.N.	S.C.N.	C.P.Q.M.C.	F.T.Q.
C.S.D.	4 225	203 ●	67	297	528 ●
C.S.N.	1 076 ● [1]	11 896	166	1 383 ■	2 453 ▲
S.C.N.	15	16	130	33	81
C.P.Q.M.C.	325	146 ■	19	10 182	2 461 ◆
F.T.Q.	1 169 ◆	1 051 ▲	147	4 371 ◆	25 457
Inconnue	29	33	6	91	219
TOTAL	6 839	13 345	535	16 357	31 199
% Nov. 1981	10,01	19,55	0,78	23,96	45,70
% Nov. 1978	7,03	24,14	0,50	19,12 [2]	49,19 [2]

(1) Nous avons utilisé un signe géométrique distinct afin d'illustrer les chiffres devant être utilisés pour calculer les gains et pertes d'une association.

(2) La représentativité du C.P.Q.M.C. (FTQ) était de 68,3% d'après le vote de 1978. Suite au vote relatif à la Loi 109, ce pourcentage se subdivise en 19,13% pour le C.P.Q.M.C. (International) et 49,19% pour la F.T.Q.-construction.

Source: O.C.Q., mai 1982.

associations ont fait un gain appréciable, soit la C.S.D. et le C.P.Q.M.C. Par contre, la C.S.N. accusait un recul de 4,59%, tandis que la F.T.Q. voyait sa représentativité passer de 49,19% à 45,70%. Elle n'a donc pu franchir l'écart de moins de 1% qui la séparait du pouvoir de signer seule la convention collective des salariés de l'industrie de la construction.

En second lieu, il est aussi intéressant de constater que 51 890 salariés (somme des chiffres soulignés au tableau 1-2), soit 76% de ceux qui ont exprimé leur choix lors du vote, ont maintenu une même allégeance syndicale. Comme le pourcentage de changement d'allégeance est faible et comme le taux de participation au vote est élevé, il ne faut donc pas s'attendre à des changements de représentativité plus importants que ceux décrits précédemment. Toutefois, cela n'exclut pas le fait que chaque association ait à subir des pertes ou enregistrer des gains.

Un examen plus détaillé de la répartition du vote indique que 20,6% des anciens membres de la C.S.D. qui se sont prononcés, ont décidé de changer d'allégeance. Ce pourcentage de changement est de l'ordre de 29,9% pour la C.S.N., 22,5% pour le C.P.Q.M.C., 20,9% pour la F.T.Q. et enfin 52,7% pour le S.C.N. Même si chaque association voit partir au delà de 20% de ses membres votants, la distribution de ces salariés ne s'effectue pas de façon homogène entre les associations.

Une analyse des principaux gains et pertes des différentes associations démontre que la C.S.D. a fait un gain net de 873 voix aux dépens de la C.S.N. et de 641 voix aux dépens de la F.T.Q. De son côté, la C.S.N. a perdu 1 237 voix aux mains du C.P.Q.M.C. et 1 402 voix aux mains de la F.T.Q. Finalement, le C.P.Q.M.C. gagnait 1 910 voix aux dépens de la F.T.Q.

Dans l'ensemble, les associations enregistrent des pertes et des gains aux mains de toutes les autres associations, ce qui a pour effet de complexifier le tableau général de la mobilité des salariés insatisfaits. La seule exception à cette règle provient des membres du C.P.Q.M.C. qui, en majeure partie, se dirigent vers la F.T.Q.-construction, et qui recrute la majorité de ses nouveaux membres chez cette dernière. D'ailleurs, les 6 832 salariés que se sont échangés le C.P.Q.M.C. et la F.T.Q. représentent plus de 40% des changements exprimés lors du vote.

Compte tenu du nombre important de membres que regroupent ces associations, ce degré de mobilité semble néanmoins assez faible dans le contexte de la Loi 109. En effet, puisque le vote relatif à la Loi 109 impliquait un transfert de tous les salariés d'un local ayant décidé de changer d'association par un vote à majorité simple, il fallait s'attendre à ce que certains des salariés transférés suite à ce vote décident de retourner à l'association de leur choix.

Il n'est pas aisé de dégager quelques conclusions simples d'un tel résultat de vote qui se situe dans un régime de relations du travail assez complexe. Chaque association représentative a sûrement fait l'exercice d'une telle analyse au lendemain du vote et chacune d'entre-elles a sûrement tiré ses propres conclusions. Mais dans l'ensemble, ce vote de novembre 1981 n'a pas chambardé les poids des associations au niveau de la représentativité. L'allégeance syndicale des salariés demeure relativement stable malgré un système de votes répétés à l'occasion de chaque nouvelle négociation. Finalement, et c'est le point qui a le plus d'effet sur les relations du travail dans l'industrie de la construction, aucune association n'a atteint le seuil tant convoité de 50% de représentativité.

2. LES EMPLOYEURS

L'industrie de la construction présente de nombreuses caractéristiques qui la distinguent des autres secteurs de l'économie. Pour en comprendre l'évolution, il n'est pas inutile de s'arrêter quelques instants sur ces particularités.

Au premier rang de ces caractéristiques, on retrouve la très grande variété du produit de l'industrie. Quoi de commun, en effet, entre l'édification d'un barrage, la rénovation d'une maison et la construction d'une usine? Dans la pratique, il n'est guère exagéré d'affirmer que chaque chantier est différent, que ce soit en raison de sa taille, de la nature des travaux à effectuer ou des exigences particulières des maîtres d'ouvrage.

Le mode d'organisation choisi par l'industrie tient compte, bien évidemment, de cette réalité. On y retrouve deux grands types d'entreprises: l'entrepreneur général, qui supervise l'ensemble des travaux à effectuer sur un chantier donné et qui, dans la plupart des cas, se spécialise dans certains types de contrats

(la rénovation résidentielle ou les routes par exemple). Les entrepreneurs spécialisés ont un champ d'activité plus restreint, mais peuvent travailler sur plusieurs types de chantier (les entrepreneurs spécialisés en électricité ou en excavation par exemple). L'entrepreneur général effectue la plupart du temps une partie des travaux et en confie l'autre partie aux entrepreneurs spécialisés.

Une autre caractéristique de l'industrie concerne le caractère cyclique et saisonnier des travaux de construction. Comme une grande partie de ces travaux doit être effectuée en plein air, l'activité varie fortement d'une saison à l'autre. De plus, on constate que l'activité dans l'industrie fluctue largement selon les années, ces fluctuations étant causées par la grande volatilité des dépenses d'investissement. On aura noté, par exemple, que le nombre d'heures travaillées en 1981 était inférieur de 35% par rapport au niveau atteint en 1975.

Conjugué à la très grande variété des travaux à effectuer, ce caractère cyclique et saisonnier des travaux de construction rend très difficile les tentatives d'industrialisation de cette industrie. D'une part, l'incertitude quant au volume futur de l'activité décourage l'achat de matériel qui devient fort coûteux lorsqu'il est inutilisé.

Les difficultés des entreprises qui s'engagent dans le secteur de la préfabrication lourde en témoignent. De plus, ces nouvelles techniques doivent faire preuve de suffisamment de souplesse pour s'adapter à la grande variété des produits de l'industrie[1].

Une autre caractéristique de cette industrie vient du fait que la physionomie du chantier varie en fonction du degré d'avancement des travaux. Les besoins en main-d'oeuvre sont donc également très variables, de nouveaux travailleurs étant constamment requis sur le chantier alors que d'autres, dont le travail est terminé, doivent au contraire le quitter. On comprendra alors aisément qu'un des principaux problèmes des entrepreneurs en construction en soit un de gestion, en particulier au plan de la main-d'oeuvre.

L'une des conséquences les plus importantes de ces caractéristiques de l'industrie concerne la taille des entrepreneurs. Comme nous le verrons plus loin, la très grande majorité des entreprises oeuvrant dans le domaine de la construction compte 5 salariés ou

---

1- Le lecteur intéressé à ce sujet peut consulter une monographie publiée par l'O.C.Q., La préfabrication: une technique d'industrialisation de la construction, 1982.

moins. Cette conséquence s'explique aisément: il est plus facile pour un petit entrepreneur de s'adapter au caractère cyclique des travaux à effectuer. De plus, la faible capitalisation requise pour devenir entrepreneur en facilite l'accessibilité. Enfin, les difficultés dont nous avons fait état au niveau de la gestion favorisent un modèle fondé sur la petite entreprise. Toutefois, aux côtés de ce grand nombre de petites entreprises, coexistent un certain nombre de gros entrepreneurs qui seuls disposent du capital et des connaissances techniques nécessaires à l'exécution des plus gros travaux.

Les sections qui suivent vont nous permettre de préciser davantage ce portrait des employeurs dans l'industrie de la construction.

2.1 Type et dimension des entreprises

L'activité dans l'industrie n'ayant somme toute que fort peu progressée au cours de 1981, on pouvait s'attendre à ce que le nombre d'entreprises, lui aussi, soit resté relativement stable. La lecture du tableau 2-1 confirme en grande partie cette hypothèse, exception faite, toutefois, du cas des artisans.

Tableau 2-1

Nombre d'entreprises actives selon certains groupes
1980-1981

Groupe	1980 Nombre	1980 %	1981 Nombre	1981 %
Travaux généraux	4 034	22,9	3 960	24,3
Charpenterie-menuiserie	1 783	10,1	1 733	10,7
Electricité	1 729	9,8	1 716	10,5
Excavation	1 154	6,6	1 070	6,6
Tuyauterie	1 147	6,5	1 085	6,7
Maçonnerie	998	5,7	928	5,7
Peinture	852	4,8	795	4,9
Autres	2 965	16,9	2 936	18,1
(Sous-total)	(14 662)	(83,3)	(14 223)	(87,5)
Artisans	2 929	16,7	2 039	12,5
Total	17 591	100,0	16 262	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

Au total, l'industrie a compté, en 1981, 1 329 entrepreneurs actifs de moins qu'au cours de l'année précédente. Si on fait exception de la catégorie des entrepreneurs-artisans, sur laquelle nous reviendrons plus loin, le nombre d'entreprises ayant oeuvré dans le secteur de la construction diminue de 490, ce qui représente une baisse d'environ 3% des effectifs. Il s'agit de la 5^{e} baisse consécutive depuis 1977, le nombre total d'entreprises ayant diminué d'environ 20% depuis cette date.

On pourra s'étonner de cette diminution des effectifs chez les entrepreneurs en 1981 alors que le contexte leur semblait légèrement plus favorable qu'en 1980. Elle s'explique néanmoins aisément si on tient compte de l'évolution du secteur de la construction résidentielle. La forte diminution du nombre de mises en chantier de maisons unifamiliales, en particulier, a contraint plusieurs entreprises à quitter l'industrie alors que l'augmentation des activités dans le secteur de la construction non résidentielle s'est surtout effectuée à l'avantage d'entreprises déjà existantes.

La répartition du nombre des entrepreneurs par catégorie révèle que la diminution de leurs effectifs affecte tous les types d'entreprises. Les entrepreneurs en excavation, qui voient leur nombre baisser d'environ 8%, enregistrent la baisse la plus importante, tant en termes absolus que relatifs. La conjoncture difficile affecte tout particulièrement ces entreprises, qui ont vu grimper subitement le coût de financement de leur matériel. Les entrepreneurs spécialisés en électricité et les entrepreneurs généraux ne connaissent par contre qu'une faible diminution, de l'ordre de 1 à 2%.

La baisse du nombre des entrepreneurs dans l'industrie cache cependant un important phénomène de roulement. En effet, cette baisse de 1 329 du nombre des entreprises est la résultante du départ de 2 256 entreprises existantes et de l'arrivée de 927 nouveaux entrepreneurs.

Comme on peut s'y attendre, la majorité de celles ayant quitté l'industrie au cours de l'année sont de petites entreprises, comptant en moyenne moins de 5 employés. En effet, 76% d'entre elles versaient des salaires inférieurs à 2 000$ par mois avant leur départ, alors que l'importance de cette catégorie d'entreprises au sein de l'industrie est inférieure à 60%.

Les raisons qui poussent les entrepreneurs à abandonner le secteur de la construction sont multiples. La plus importante demeure néanmoins l'abandon des affaires, qui justifie 60% des départs. On notera également que 499 d'entre elles indiquaient que leurs activités dans l'industrie n'étaient que temporaires. Signalons enfin que 82 entreprises ont fait faillite en 1981, soit le même nombre qu'en 1980.

Quant au nombre d'entreprises par région, dont on trouvera la répartition en annexe, il témoigne de la vitalité de la région montréalaise, en même temps que du déclin du reste du Québec. En effet, toujours en faisant abstraction des entrepreneurs-artisans, la région de Montréal a compté 7 996 entreprises actives en 1981, la baisse de 67 entreprises par rapport à 1980 ne représentant que moins de 1% des effectifs. La diminution du nombre

des entreprises atteint par contre près de 6,5% pour le reste du Québec et affecte à peu près uniformément l'ensemble des régions, à l'exception du Saguenay-Lac St-Jean, dont les effectifs restent assez stables.

On peut constater, à la lecture du tableau 2-2, que la très grande majorité des entreprises oeuvrant dans le domaine de la construction sont de petite taille. Près de 85% d'entre elles comptent en effet de 1 à 5 salariés[1]. A l'opposé, les entreprises comptant en moyenne plus de 100 employés ne représentent que 0,3% des effectifs. Le nombre moyen de salariés par entreprise, qui s'établissait à 5 en 1981, reflète évidemment cette importance numérique des petits entrepreneurs.

La comparaison avec les résultats de l'année précédente révèle que la baisse du nombre des entrepreneurs s'est surtout effectuée aux dépens des entreprises de petite taille. On constate en effet que la catégorie des entrepreneurs comptant 10 employés et moins a vu ses effectifs diminuer de 1 364 alors que le nombre d'entreprises comptant plus de 10 salariés augmentait au contraire de 35.

1- Ne sont compris dans les salariés que les travailleurs assujettis au décret de l'industrie de la construction, ce qui exclue les employés de bureau, les professionnels, les techniciens et les cadres.

Tableau 2-2

Répartition des principaux groupes d'entreprises selon le nombre moyen de salariés, 1981

Groupe	Nombre moyen de salariés								Moyenne du nombre de salariés
	1 à 5	6 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	500 et plus	
Travaux généraux	3 133	434	259	65	34	23	9	3	7
Charpenterie-menuiserie	1 583	93	40	9	5	1	1	1	4
Electricité	1 432	149	87	28	16	3	-	1	5
Excavation	894	93	61	15	5	1	1	-	4
Tuyauterie	857	106	78	25	16	1	2	-	6
Maçonnerie	787	78	46	13	4	-	-	-	4
Peinture	700	57	27	11	-	-	-	-	3
Autres	2 359	276	201	66	23	5	6	-	5
(Sous-total)	(11 745)	(1 286)	(799)	(232)	(103)	(34)	(19)	(5)	(5)
Artisans	2 039	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	13 784	1 286	799	232	103	34	19	5	5
Pourcentage	84,8	7,9	4,9	1,4	0,7	0,2	0,1	-	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

Il paraît toutefois impossible de conclure, à partir de ces seuls résultats, à un phénomène de concentration au sein de l'industrie. Comme nous l'avons déjà souligné, les entreprises spécialisées dans le secteur de la construction non résidentielle sont de plus grande taille que la moyenne des entreprises. L'activité ayant augmenté dans ce dernier secteur, il était normal que le nombre d'entrepreneurs comptant plus de 10 employés augmente lui aussi.

En étudiant plus attentivement les résultats du tableau 2-2, on constate que le nombre moyen d'employés varie selon le type d'entreprise. Le groupe des entrepreneurs généraux, comme on pouvait s'y attendre, compte plus de salariés que la moyenne de l'industrie, soit 7, tout en constituant le groupe numériquement le plus important, avec 3 960 entreprises. Les entrepreneurs spécialisés comptent pour la plupart une moyenne de 2 à 5 salariés. Certaines catégories font cependant exception, notamment les chaudronniers (17), les ferrailleurs (19), les entreprises spécialisées dans l'érection de lignes de distribution (48) et de transmission (63).

Quant aux entreprises qui comptaient en moyenne plus de 100 employés en 1981, leur nombre a légèrement augmenté, passant de 52 à 58. La proportion des heures effectuées par ces entreprises s'est également accrue, passant de 22% à 24% du total des heures travaillées. L'annexe III de ce document présente la liste de ces entreprises de même que de l'information sur la région de leur siège social, leur spécialité et leur niveau moyen d'emploi. On notera enfin qu'il s'agit de la première hausse du nombre de ces entreprises depuis 1977, et que celle-ci traduit le fait qu'une partie importante de l'accroissement de l'activité dans le secteur non résidentiel s'est effectuée à l'avantage d'entreprises déjà existantes.

Tableau 2-3

Répartition des entreprises selon les heures travaillées et les salaires versés, 1981

(en millions)

Groupe	Nombre d'entreprises	Heures régulières	Heures demies	Heures doubles	Heures totales	Salaires versés
Travaux généraux	3 960	33,3	0,9	2,6	36,8	539,8
Charpenterie-menuiserie	1 733	6,6	0,1	0,1	6,8	91,1
Electricité	1 716	12,7	-	0,4	13,1	193,1
Excavation	1 070	5,7	0,1	0,4	6,2	88,3
Tuyauterie	1 085	9,0	-	0,3	9,3	137,9
Maçonnerie	928	3,9	-	-	3,9	52,7
Peinture	795	2,7	-	-	2,7	34,8
Autres	2 936	19,5	0,2	1,2	20,9	317,2
(Sous-total)	(14 223)	(93,4)	(1,3)	(5,0)	-	1 454,9
Artisans	2 039	1,2	-	-	1,2	15,5
Total	16 262	94,6	1,3	5,0	100,9	1 470,4
En %		93,7	1,3	5,0	100	

Source: O.C.Q., mai 1982.

L'importance de la catégorie des entrepreneurs généraux paraît encore plus évidente à la lecture du tableau 2-3. Ceux-ci comptent en effet pour plus du tiers des heures travaillées et des salaires

versés par les entreprises de construction et pour plus de la moitié des heures payées à taux majorés. Leur importance a cependant décru par rapport à 1980. La cause de cette diminution provient de la baisse d'activité dans le secteur des travaux de génie où la part des travaux effectués par des sous-traitants est peu élevée, au profit d'un regain d'activité dans la construction de bâtiments non résidentiels où cette proportion est beaucoup plus élevée.

Les entrepreneurs en charpenterie-menuiserie, en électricité et en tuyauterie ont été les principaux bénéficiaires de ce regain d'activité dans le secteur du bâtiment non résidentiel, ayant enregistré ensemble 29,2 millions d'heures en 1981, comparativement à 27,2 millions d'heures en 1980. Ce total, ajouté aux heures effectuées par les entrepreneurs généraux, permet d'illustrer l'importance de ces quatre catégories d'entrepreneurs qui ont effectué ensemble plus de 65% du total des heures travaillées dans l'industrie de la construction en 1981.

Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par l'industrie a connu une légère baisse en 1981 passant de 6,4 à 6,3 millions d'heures. Alors que les entrepreneurs généraux faisaient effectuer ½ million d'heures supplémentaires de moins qu'en 1980, les entreprises spécialisées enregistraient au contraire une hausse de 400 000 heures payées

Tableau 2-4

Répartition des entreprises selon les tranches de salaires versés

1981

Tranches de salaires	Nombre d'entreprises	Répartition en %
moins de 25 000$	9 620	59,2
25 000$ à 50 000$	2 495	15,3
50 001$ à 100 000$	1 879	11,6
100 001$ à 200 000$	1 081	6,6
200 001$ à 500 000$	750	4,6
500 001$ à 1 000 000$	236	1,5
plus de 1 000 000$	201	1,2
TOTAL	16 262	100 %

Source: O.C.Q., mai 1982.

à taux majorés. On notera tout particulièrement la contribution des entreprises spécialisées en soudure qui ont fait effectuer 300 000 heures supplémentaires de plus qu'en 1980. Pour la plupart, celles-ci résultent des travaux de construction du pipe-line, au nord de Montréal.

La forte proportion des entreprises versant moins de 25 000$ en salaires témoigne également de la petite taille des entreprises oeuvrant dans le domaine de la construction. Comme on peut le constater au tableau 2-4, 59,1% des entreprises sont dans cette situation, par rapport à 62,6% en 1980. Bien que nous ayons déjà noté le recul de l'importance des très petites entreprises au sein de l'industrie, il convient de remarquer qu'une partie de cette diminution du nombre des entreprises versant moins de 25 000$ annuellement en salaires résulte de l'inflation.

Le statut juridique des entreprises en construction, présenté au tableau 2-5, reflète également leur petite taille. Seules 8 436 d'entre elles sont incorporées, soit à peine plus de la moitié des effectifs totaux. Les entreprises à propriétaire unique et à nom collectif comptent pour l'autre moitié mais leur importance réelle au sein de l'industrie se mesure mieux au fait que ces entreprises ne versaient, en 1981, que 12,1% du total des salaires.

Par rapport aux années précédentes, on constate un net recul des entreprises à propriétaire unique et, dans une mesure moindre, de celles à nom collectif. Le départ de 900 artisans explique en grande partie cette baisse de leur importance, baisse amplifiée, par ailleurs,

Tableau 2-5

Répartition des entreprises selon le statut juridique

1981

Statut	Entreprises		Salariés		Salaires	
	Nombre	Répartition	Nombre moyen	Répartition	$(millions)	Répartition
Propriétaire unique	4 211	25,9	2	8,2	57,8	3,9
Nom collectif	3 493	21,4	2	11,2	120,4	8,2
Société	8 436	51,9	7	79,0	1 264,6	86,0
Co-entreprise	24	0,2	42	1,2	23,5	1,6
Inconnu	98	0,6	3	0,4	4,2	0,3
TOTAL	16 262	100,0	5	100,0	1 470,4	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

par les difficultés qu'a connues la construction résidentielle unifamiliale. On notera cependant que le nombre d'entreprises incorporées augmente d'année en année, malgré la baisse du nombre total des entreprises. La conjoncture difficile n'est sans doute pas étrangère à la popularité de cette forme d'organisation juridique, qui diminue les risques assumés par l'entrepreneur.

2.2 Les artisans

La Loi 110[1], sanctionnée en 1979, a permis de lever l'ambiguïté qui entourait le statut de l'artisan. Celui-ci est désormais considéré comme un entrepreneur, travaillant seul et pour son propre compte. Par conséquent, comme toutes les autres entreprises oeuvrant dans le domaine de la construction, l'artisan doit détenir une licence de la Régie des entreprises en construction du Québec.

Deux façons d'évoluer dans l'industrie s'offrent à l'entrepreneur-artisan. En premier lieu, celui-ci peut offrir ses services à un individu consommateur pour des travaux de construction dans le secteur résidentiel. Dans ce cas, l'artisan n'est pas soumis à l'application de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et négocie sa rémunération. Il lui est possible, en second lieu, d'offrir ses services à un entrepreneur ou un maître d'ouvrage. Il devra toutefois être rémunéré au taux du décret et faire rapport de son activité mensuelle à l'O.C.Q.

1- Loi modifiant la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et d'autres dispositions législatives, 1979, sanctionnée le 15 février 1979.

La diminution du nombre des artisans actifs[1] en 1981, de plus de 30% par rapport à 1980, doit sans doute être considérée comme une conséquence de l'adoption de la Loi 110. Celle-ci serait donc responsable de la baisse de près de 50% du nombre total des artisans enregistrés à l'Office depuis 1979. Bien que l'obligation d'envoyer un rapport à l'O.C.Q. ne fasse l'objet que d'une seule exception (secteur résidentiel pour un individu consommateur), cette baisse importante du nombre d'artisans actifs semble indiquer qu'il s'agit là de leur principale source d'emploi. Cette conclusion confirmerait, toutefois, l'hypothèse selon laquelle la majorité des artisans oeuvrent dans le secteur de la rénovation résidentielle.

Les résultats du tableau 2-6 montrent que cette diminution du nombre d'entrepreneurs-artisans actifs touche l'ensemble des catégories. Cette baisse frappe toutefois plus durement les spécialités oeuvrant surtout dans le secteur de la construction résidentielle. Les charpentiers-menuisiers, par exemple, perdent le tiers de leurs effectifs. Les catégories numériquement moins importantes, regroupées sous l'étiquette autre, sont par contre

---

1- Pour être considérées comme actives, les entreprises doivent avoir déclaré au moins une heure de travail durant l'année.

Tableau 2-6

Répartition des artisans actifs
selon le métier exercé et les salaires versés
1980-1981

Groupe	1980		1981	
	Effectifs	Salaires (en millions)	Effectifs	Salaires (en millions)
Charpentier-menuisier	1 435	11,2	968	8,9
Excavation	387	2,0	288	1,4
Peinture	343	2,4	235	1,8
Pose de revêtement souple	149	1,0	99	0,7
Maçonnerie	132	0,7	84	0,6
Plâtrerie	129	1,1	96	0,9
Autres	354	1,8	269	2,0
TOTAL	2 929	20,2	2 039	16,3

Source: O.C.Q., mai 1982.

moins touchées par cette baisse. Ce sont dans ces catégories, en effet, que la proportion des artisans travaillant dans le secteur de la construction non résidentielle est la plus élevée.

Tableau 2-7

Répartition en pourcentage des entreprises selon les régions travaillées, certains groupes, 1981

Groupe	Lieu de travail							Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres rég. seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Travaux généraux	71,3	19,2	2,5	2,0	4,1	0,7	0,2	3 960
Charpenterie-menuiserie	78,0	16,8	0,9	0,5	3,5	0,2	0,1	1 733
Electricité	77,3	17,9	1,6	1,0	1,7	0,3	0,2	1 716
Excavation	69,2	20,9	2,0	1,5	5,7	0,6	0,1	1 070
Tuyauterie	76,5	16,3	1,6	2,2	2,5	0,8	0,1	1 085
Maçonnerie	78,9	16,7	1,0	0,6	2,5	0,2	0,1	928
Peinture	79,5	15,8	1,3	0,3	2,6	0,4	0,1	795
Autres	69,7	18,4	2,5	2,4	5,2	1,1	0,7	2 936
(Sous-total)	(73,7)	(18,1)	(1,9)	(1,6)	(3,6)	(0,6)	(0,3)	(14 223)
Artisans	82,6	12,0	0,4	0,2	4,2	0,5	0,1	2 039
Total	74,8	17,4	1,7	1,4	3,8	0,6	0,3	16 262

Source: O.C.Q., mai 1982.

2.3 Mobilité interrégionale

Compte tenu du caractère temporaire des chantiers de construction, on doit s'attendre à ce que les employeurs soient très mobiles. La lecture du tableau 2-7 confirme cette hypothèse et permet de constater qu'une proportion importante des entreprises en construction obtiennent une partie de leurs contrats à l'extérieur de la région de leur siège social.

Exception faite des entrepreneurs-artisans, environ 1 employeur sur 4 travaille au moins une fois à l'extérieur de leur région. Pour certains groupes, notamment les entreprises spécialisées en acier de structure, cette proportion dépasse 50% et grimpe jusqu'à près de 100% dans le cas des entrepreneurs spécialisés dans l'érection de lignes de transmission. De façon générale, les entrepreneurs oeuvrant dans le secteur de la construction non résidentielle sont plus mobiles que la moyenne.

Par ailleurs, cette mobilité des entreprises ne fluctue guère selon leur région de provenance[1]. En fait, à l'exception de la région du Saguenay-Lac St-Jean, la fréquence avec laquelle les employeurs travaillent au moins une fois à l'extérieur de leur région de siège social se maintient autour de 25%.

1- Suite au changement de définition des régions de l'Office, dont nous faisons la description à l'annexe IV, il n'est pas possible de comparer les résultats avec ceux des années précédentes.

3. LES SALARIES

Le marché du travail de l'industrie de la construction, quoique présentant des similitudes avec les autres secteurs industriels possède également des caractéristiques qui lui sont propres. Il s'agit d'une industrie qui de par sa nature engendre des situations particulières que l'on ne retrouve pas dans d'autres sphères d'activité. En fait, aucun autre secteur ne subit l'influence d'autant de facteurs susceptibles d'affecter son fonctionnement.

Une des particularités qui distingue l'industrie de la construction est l'absence d'uniformité du milieu de travail qui caractérise les autres industries. Chaque projet de construction est unique, ce qui nécessite de la part de la main-d'oeuvre de cette industrie, un haut degré d'adaptabilité, que ce soit face à des équipes constamment réorganisées ou face à un environnement physique en perpétuelle évolution.

L'activité de construction, de par ses fluctuations et le fait qu'elle soit localisée, implique une utilisation discontinue de la main-d'oeuvre. Le salarié de l'industrie est appelé à être mobile, sa

contribution sur un chantier ne constituant qu'une étape dans la réalisation d'un projet de construction. Il est donc sujet à un type de chômage tout à fait propre à l'industrie, soit le chômage intermittent ou interchantier, qui représente la période de recherche d'un nouveau chantier.

De plus, le salarié de la construction est davantage affecté que le salarié d'autres industries, par l'instabilité tant cyclique que saisonnière qui caractérise l'activité de construction. Cette instabilité handicape d'ailleurs fortement la permanence du salarié au sein de l'industrie et se traduit donc par un roulement très élevé de la main-d'oeuvre.

Tous ces facteurs réunis et bien d'autres d'ailleurs imposent au marché du travail de l'industrie de la construction une souplesse qui le distingue du marché du travail des autres industries, souplesse qui se matérialise entre autres par une forte mobilité et la nécessité d'une polyvalence accrue.

Nous vous présentons, tout au long de ce chapitre, les principales caractéristiques de la main-d'oeuvre de l'industrie québécoise de la construction. Nous aborderons donc tour à tour, la distribution de l'emploi selon le statut professionnel des salariés, la durée de l'em ploi, la mobilité des travailleurs, les salaires et les avantages sociaux.

3.1 Statut professionnel et région de domicile

Précisons tout d'abord que la main-d'oeuvre de l'industrie de la construction au Québec se divise en deux groupes; d'une part les salariés qualifiés et d'autre part les salariés dits non qualifiés. La distinction entre ces deux types de salariés découle du fait que la pratique de certains métiers est réglementée par la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre[1]. Cette Loi définit entre autres la juridiction des métiers, le mode d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis[2]. Le groupe des salariés qualifiés comprend donc les compagnons qui détiennent un certificat de qualification ou une attestation d'expérience, et les apprentis qui possèdent un carnet d'apprenti pour l'un de ces métiers. Les salariés non qualifiés regroupent d'autre part tous les autres salariés qui occupent des emplois particuliers à l'industrie de la construction.

1- L.R.Q., C.F-5.

2- Pour plus de détails, dont la liste des 23 métiers concernés par cette Loi, le lecteur consultera l'annexe I.

Au cours de 1981, 94 372 salariés furent actifs au sein de l'industrie de la construction au Québec. Ils se répartissent entre 28 074 salariés non qualifiés et 66 298 salariés qualifiés. De ceux-ci, 53 972 étaient des compagnons et 12 326 des apprentis. Ainsi, il appert que la part relative des compagnons dans l'ensemble de la main-d'oeuvre de l'industrie s'accroît toujours, mais dans de moindres proportions que les années précédentes, l'importance des compagnons passant de 55,9% en 1980 à 57,2% en 1981. Les salariés non qualifiés ne représentent plus que 29,7% de l'emploi comparativement à 30,8% l'an dernier. La proportion des apprentis est d'autre part restée stationnaire. Il semblerait donc que la répartition de l'emploi se soit à toute fin pratique à peu près stabilisée, les modifications étant moins radicales que par le passé.

En définitive, depuis la mise en application du Règlement relatif au placement en 1978, la distribution de l'emploi s'est fortement transformée. La répartition est passée grosso modo de 60% de qualifiés et de 40% de non qualifiés avant 1978 à 70% et 30% respectivement par la suite. Cette forte baisse des effectifs du groupe des salariés dits non qualifiés résulte d'un accès à l'industrie auparavant beaucoup plus libre pour cette catégorie, alors que l'entrée des salariés qualifiés

était déjà en quelque sorte réglementée en fonction de la disponibilité de main-d'oeuvre et du ratio apprentis/compagnons. Ainsi, avec le Règlement de placement, furent uniformisés les critères d'entrée dans l'industrie pour tous les salariés, favorisant de la sorte davantage les non qualifiés. Cela s'est d'ailleurs traduit pour eux par un accroissement du nombre moyen d'heures travaillées.

Pour ce qui est du niveau d'emploi en 1981, il accuse une très légère baisse par rapport à l'an dernier, soit de seulement 3%. Suite à la baisse drastique de l'emploi en 1979 (-15%), issue de l'effet conjuguée du Règlement de placement ainsi que de la conjoncture économique, et d'une plus légère baisse de 8% en 1980, 1981 apparaît être une année de relative stabilité en dépit de la situation actuelle. Au cours de 1981, 2 947 salariés de moins qu'en 1980 furent actifs au sein de l'industrie, dont 1 081 salariés qualifiés et 1 866 salariés non qualifiés. Une fois de plus, ce sont les salariés non qualifiés qui subissent la plus forte diminution de leurs effectifs, soit 6,2%. Les salariés qualifiés de leur côté n'enregistrent qu'une baisse de 1,6%. Qu'en est-il des compagnons et des apprentis? Le nombre de ceux-ci a diminué respectivement de 437 et de 644 ce qui représente des baisses de l'ordre de 0,8% et 5%.

La baisse de l'emploi ne se traduit toutefois pas au niveau de tous les métiers et occupations de façon identique. Nous pouvons la relier directement à l'évolution de chacun des secteurs de l'industrie. Les métiers davantage attachés au secteur domiciliaire et aux travaux de génie ont éprouvé au cours de 1981 de sérieuses difficultés et accusent des baisses tangibles par rapport à 1980. Notons plus particulièrement les métiers de mécaniciens de machines lourdes et d'opérateurs d'équipements lourds, en l'occurrence des métiers principalement associés aux travaux de génie, qui enregistrent des baisses respectives de 23% et 7% de leurs effectifs. Pour ce qui est du secteur domiciliaire, le nombre de poseurs de revêtements souples diminue de 13%, et dans de moindres proportions, les peintres, les charpentiers-menuisiers et les briqueteurs-maçons suivent aussi le mouvement à la baisse.

A l'opposé, les métiers relatifs au secteur du bâtiment non domiciliaire, tels les ferrailleurs, les poseurs de systèmes intérieurs, les mécaniciens de chantiers et les couvreurs, enregistrent de fortes hausses de leur niveau d'emploi avec, dans l'ordre, des augmentations de 22%, 11% et 9%. Chez les salariés non qualifiés, ce sont principalement les soudeurs et les manoeuvres qui enregistrent les plus fortes pertes en termes d'emploi, soit respectivement 16% et 13%.

Tableau 3-1

Répartition des salariés qualifiés selon le métier et le statut professionnel, 1981

Métier	Compagnon	Apprenti	Total	Importance relative
Charp.-menuisier	15 968	3 152	19 120	28,8%
Electricien	7 393	2 376	9 769	14,7%
Tuyauteur	5 871	1 618	7 489	11,3%
Opér. éq. lourd	4 886	382	5 268	7,9%
Peintre	2 940	728	3 668	5,5%
Briqueteur-maçon	2 549	698	3 247	4,9%
Autres métiers	14 365	3 372	17 737	26,8%
Total	53 972	12 326	66 298	100,0%

Source: O.C.Q., mai 1982.

Une constante cependant, malgré toutes ces fluctuations, l'ordre des métiers selon leur importance relative reste le même d'une année à l'autre. Les six plus importants métiers en termes d'emploi demeurent toujours les charpentiers-menuisiers (28,8%), les électriciens (14,7%), les tuyauteurs (11,3%), les opérateurs d'équipements lourds (7,9%), les peintres (5,5%) et les briqueteurs-maçons (4,9%). A eux six, ils regroupent toujours près des trois-quarts de l'emploi. Du côté des salariés non qualifiés, quelques 36% de ceux-ci travaillent comme journalier ou manoeuvre, soit 10 097 salariés. Cette proportion est également assez constante au cours des ans.

La répartition régionale[1] des salariés, quoique relativement stable dans le temps, se modifie cependant à la longue au profit de la région métropolitaine de Montréal, en raison notamment du dynamisme qu'elle a connu pour une deuxième année consécutive. Ainsi, l'importance relative du Montréal métropolitain est-elle successivement passée de 33% en 1979 à près de 36% cette année. En 1981, la région métropolitaine de Montréal s'est largement distinguée en termes de croissance de l'activité par opposition au reste de la province. Elle a fait preuve d'une vigueur certaine, tant au niveau du secteur de l'habitation que du bâtiment non domiciliaire. Les conséquences d'une telle situation se traduisent évidemment dans la répartition régionale de l'emploi. Seuls le Montréal métropolitain et le Nord-Ouest québécois enregistrent un accroissement de l'emploi en 1981, respectivement de 2% et 7%, tandis que les autres régions accusent des pertes d'effectifs allant jusqu'à 21,3% dans le cas de la Côte-Nord. En définitive, exception faite de la Côte-Nord, les diminutions de l'emploi sont beaucoup moins substantielles que celles enregistrées les années précédentes.

1- Voir l'annexe IV pour la définition des régions de domicile des salariés.

Tableau 3-2

Répartition des salariés actifs dans la construction selon la région de domicile et le statut professionnel, 1981

Région	Salarié qualifié			Salarié non qualifié	Total	En %
	Compagnon	Apprenti	Total			
(Grd Mtl)[1]	(28 939)	(6 719)	(35 658)	(13 916)	(49 574)	(52,5)
Mtl métrop.	19 479	4 517	23 996	9 712	33 708	35,7
Québec	9 775	1 933	11 708	4 625	16 333	17,3
Autres[2]	24 718	5 876	30 594	13 737	44 331	47,0
Total	53 972	12 326	66 298	28 074	94 372	100,0
En %	57,2	13,1	70,3	29,7	100,0	

1- Comprend les régions de Montréal, nord de Montréal et sud de Montréal.

2- Comprend l'ensemble de la province sauf les régions de Montréal et Québec.

Source: O.C.Q., mai 1982.

3.2 Durée de l'emploi

Le salarié de l'industrie de la construction est confronté à des facteurs tant cycliques que saisonniers qui risquent d'affecter sa permanence ou sa durée d'emploi au sein de l'industrie. Dans cette mesure, il est intéressant d'observer combien de temps un salarié oeuvre dans l'industrie en fonction des heures, des mois ou des années.

3.2.1 Durée selon les heures travaillées

Après avoir connu un début d'année prometteur, l'activité de construction a cependant fortement ralenti par la suite, si bien que l'année 1981 ne s'est soldée que par une croissance de 0,8% de ses heures travaillées par rapport à l'an dernier. L'ensemble de l'année est donc à l'image de la stagnation, les salariés de la construction ayant effectué 100,9 millions d'heures comparativement à 100,1 millions l'an dernier. Si l'on examine l'évolution de l'activité par secteur, le résidentiel apparaît être en état stationnaire tandis que les travaux de génie ont décidemment amorcé la phase descendante de leur cycle. Seul le secteur du bâtiment non résidentiel a connu une certaine croissance, laquelle est à l'origine de la très légère augmentation de l'activité enregistrée par l'ensemble de l'industrie.

Un autre indicateur de l'évolution conjoncturelle est celui des heures supplémentaires, celles-ci augmentant en période d'expansion et diminuant en période de récession, la nécessité de recourir au travail supplémentaire se faisant alors moins sentir. Le nombre d'heures supplémentaires réalisé en 1981 est, à toutes fins pratiques, équivalent à l'an dernier. Ainsi, 6,3 millions d'heures supplémentaires furent effectuées en 1981 comparativement à 6,4 millions l'an dernier, soit une légère baisse de 2%. La part des heures supplémentaires demeure donc inchangée.

Tableau 3-3

Répartition des heures travaillées selon le mois, 1980-1981
(en millions)

Mois	1980			1981		
	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales	Heures rég.	Heures sup.	Heures totales
Janvier	5,0	0,3	5,3	5,5	0,3	5,8
Février	5,8	0,4	6,2	5,6	0,3	5,9
Mars	5,9	0,4	6,3	6,2	0,3	6,5
Avril	5,9	0,4	6,3	6,8	0,4	7,2
Mai	9,1	0,6	9,7	10,0	0,6	10,6
Juin	9,1	0,7	9,8	9,2	0,6	9,8
Juillet	6,1	0,7	6,8	6,7	0,7	7,4
Août	11,2	0,7	11,9	11,2	0,8	12,0
Septembre	9,4	0,7	10,1	9,4	0,7	10,1
Octobre	10,5	0,8	11,3	10,6	0,8	11,4
Novembre	9,9	0,6	10,5	8,0	0,5	8,5
Décembre	5,5	0,3	5,8	5,3	0,4	5,7
Total	93,7	6,4	100,1	94,5	6,3	100,9
En %	93,6	6,4	100,0	93,7	6,3	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

C'est évidemment sur le territoire de la Baie James que s'effectue une bonne partie des heures supplémentaires. En raison cependant de la baisse d'activité à la Baie James, seulement 2,7 millions d'heures supplémentaires y ont été réalisées, ne constituant plus ainsi que 43% des heures supplémentaires travaillées dans l'ensemble de la province. L'an dernier, 47% des heures supplémentaires, soit 3 millions d'heures, étaient redevables à ces chantiers.

Règle générale, malgré une augmentation minime de l'activité dans son ensemble, nous constatons que la moyenne des heures travaillées s'est accrue dans presque toutes les régions. En effet, alors que nous discutions dans la section précédente de la variation de l'emploi entre 1980 et 1981, nous avions remarqué qu'en se basant sur la région de domicile des salariés, le nombre de ceux-ci avait diminué dans toutes les régions à l'exception du Montréal métropolitain et du Nord-Ouest québécois. Or, au niveau des heures travaillées, certaines régions telles le Nord-Ouest québécois (12,5%), la Mauricie (9,7%), Montréal (8,7%) et le Nord de Montréal (5,6%), enregistrent des gains. D'autre part, l'activité dans l'Outaouais et le Sud de Montréal est stationnaire. Enfin, les autres régions subissent des diminutions de l'activité. Pour certaines régions, la diminution des heures travaillées est cependant moins forte que celle de l'emploi; ceci se traduit donc pour toutes ces régions par un accroissement de la moyenne des heures travaillées. Toutefois, d'autres régions, soit la Côte-Nord, l'Estrie et Québec, enregistrent respectivement des baisses de 30%, 13% et 8% de leurs heures travaillées, baisses qui excèdent la perte d'emploi subie au cours de la même période.

Somme toute, les salariés domiciliés dans les régions de la Mauricie, du Nord de Montréal, du Montréal métropolitain et du Nord-Ouest québécois ont bénéficié d'augmentations intéressantes de leur moyenne

d'heures travaillées, respectivement de l'ordre de 10,2%, 6,9%, 6,6% et 5,2%. A l'opposé, la Côte-Nord enregistre une baisse de 11% de la moyenne des heures travaillées par les salariés qui y demeurent.

La seule analyse de l'activité réalisée selon la région de domicile du salarié, ne nous renseigne cependant pas sur la localisation proprement dite de l'activité. Phénomène singulier cette année: les variations de l'activité par rapport à l'an dernier sont semblables que l'on mesure le degré d'activité selon la région de domicile ou la région de travail des salariés exception faite de la région de la Baie James évidemment.

L'activité locale telle que mesurée par les heures travaillées, est à la hausse pour ce qui est des régions de la Mauricie (+17%), du Montréal métropolitain (+12%), de l'Outaouais (+5%) et du Nord de Montréal (+2%). D'autre part, exception faite des régions du Nord-Ouest québécois et du Sud de Montréal pour lesquelles l'activité fut stable en 1980-1981, les autres régions enregistrent toutes des baisses variant entre 5% au Saguenay et 34% sur la Côte-Nord.

Pour ce qui est de la Baie James, 10 millions d'heures y ont été réalisées ce qui, comparativement à l'an dernier, représente une diminution de près de 8%. Le ralentissement fut cependant beaucoup plus fort entre 1979 et 1980, soit de l'ordre de 26,5%. Aussi, l'importance des travaux effectués à la Baie James est-elle en régression; de 13% qu'elle était en 1979, elle est progressivement passée à 11% en 1980 et ensuite 9,9% cette année.

En 1981, les salariés de l'ensemble de la province ont travaillé en moyenne 4% plus d'heures qu'en 1980, soit un niveau équivalent à celui de 1979. En effet, la moyenne des heures travaillées s'établit à 1 069 heures en 1981, alors qu'elle était de 1 028 heures en 1980. Il s'agit là d'un niveau moyen d'heures travaillées supérieur à ceux des années les plus actives que l'industrie ait connues, soit en 1974 et 1975. En fait, il s'agit du niveau moyen le plus élevé (avec celui de 1979) depuis que l'on recueille des statistiques à cet effet.

L'application du Règlement relatif au placement des salariés de la construction a donc réussi, malgré une activité sans cesse décroissante, à assurer aux véritables travailleurs de l'industrie, un niveau moyen d'heures travaillées supérieur à ce qui était réalisé

Tableau 3-4

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le niveau d'heures travaillées dans la construction, 1979, 1980, 1981

Statut professionnel \ Niveau d'heures	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total	Moyenne annuelle des heures
Compagnons							
. nombre	9 964	12 147	13 572	16 074	2 515	53 972	1 153
. pourcentage	17,9%	22,5%	25,1%	29,8%	4,7%	100,0%	
Apprentis							
. nombre	3 719	3 721	2 652	2 080	154	12 326	880
. pourcentage	30,2%	30,2%	21,5%	16,8%	1,3%	100,0%	
Autres salariés							
. nombre	8 041	6 537	6 427	5 306	1 763	28 074	991
. pourcentage	28,6%	23,3%	22,9%	18,9%	6,3%	100,0%	
Total 1981							
. nombre	21 424	22 405	22 651	23 460	4 432	94 372	1 069
. pourcentage	22,7%	23,7%	24,0%	24,9%	4,7%	100,0%	
Total 1980							
. nombre	23 256	24 888	23 790	21 133	4 252	97 319	1 028
. pourcentage	23,9%	25,6%	24,4%	21,7%	4,4%	100,0%	
Total 1979							
. nombre	23 478	24 907	27 319	24 035	5 389	105 128	1 070
. pourcentage	22,3%	23,7%	26,0%	22,9%	5,1%	100,0%	

Source: O.C.Q., mai 1982.

auparavant. Or, si ce n'était du Règlement de placement, l'entrée alors plus permissive de nouveaux salariés, se concrétiserait par une baisse de cette moyenne et donc, par une baisse de revenus.

Au niveau du statut professionnel, ce sont les compagnons qui, avec 1 153 heures travaillées en moyenne, bénéficient de la plus forte augmentation, soit de près de 5%. Les apprentis, de leur côté, voient leurs heures moyennes diminuer très légèrement, soit de 1%, passant de 890 heures en 1980 à 880 heures cette année, puisqu'en période de basse conjoncture on recours moins aux apprentis. En ce qui concerne les salariés non qualifiés, ceux-ci enregistrent une légère hausse de 3,4% par rapport à 1980 avec une moyenne d'heures travaillées de 991 heures. Rappelons que le Règlement de placement a principalement favorisé les salariés non qualifiés en raison de l'absence de contrôle de l'accès à l'industrie avant 1978 pour ce groupe de salariés. Ceci s'est donc traduit pour eux par une augmentation appréciable de leur moyenne d'heures travaillées après 1978, puisqu'ils réalisent depuis un niveau moyen de 20% supérieur à ce qui prévalait avant la mise en application du Règlement.

Un autre objectif du Règlement était de réduire le nombre imposant de salariés de passage dans l'industrie afin d'assurer une meilleure sécurité d'emploi aux permanents de l'industrie de la construction. Alors qu'en 1977, 30% des salariés réalisaient moins de 500 heures au cours de l'année, cette proportion n'est plus que d'environ 22%. Cette observation va de pair avec le roulement élevé de la main-d'oeuvre que connaît cette industrie. Ainsi, le Règlement de placement a permis, comme nous le verrons ultérieurement, de diminuer le nombre d'entrées et de sorties. On semble donc en arriver progressivement à une certaine stabilisation du bassin de main-d'oeuvre requis par le niveau d'activité de l'industrie.

Le nombre de salariés travaillant moins de 500 heures par année demeure cependant substantiel, soit 21 424 individus en 1981. Ce sont les apprentis et les salariés non qualifiés qui se retrouvent davantage dans cette catégorie, avec respectivement 30,2% et 28,6% de leurs effectifs. Par contre, seulement 17,9% des compagnons ont effectué moins de 500 heures de travail dans l'année. Puisque environ le quart des apprentis et près de 20% des salariés non qualifiés sont entrés en cours d'année dans l'industrie, comparativement à 7% des compagnons, il est logique qu'ils soient proportionnellement plus nombreux dans les moins de 500 heures.

A l'opposé, 4 432 salariés ont travaillé plus de 2 000 heures, soit l'équivalent d'une année à temps plein. De plus, 23 460 salariés réalisent entre 1 500 et 2 000 heures. En pratique, on peut dire que 30% de la main-d'oeuvre de l'industrie est active tout au long de l'année. Cette proportion est de 34% chez les compagnons, 25% chez les non qualifiés et 18% chez les apprentis.

3.2.2 Durée selon les mois travaillées

Nous avons souligné dans une précédente section, que l'industrie de la construction se caractérise entre autres par une forte variabilité saisonnière de son activité. Une des manières de mieux visualiser le phénomène est d'observer le nombre de mois travaillé par les salariés.

En se basant sur l'emploi et les heures travaillées selon les mois (annexe II, tableaux 9 et 10), il nous est possible de cerner l'évolution saisonnière de l'activité de construction et ses conséquences en termes de demande de main-d'oeuvre au cours de l'année. Des différences appréciables peuvent être notées entre les mois de décembre et août alors que dans le premier cas, les salariés ont travaillé 33% moins d'heures que la moyenne mensuelle de 8,4 millions d'heures et dans le second cas, ont réalisé 43% plus d'heures que cette même moyenne.

Les salariés ne sont cependant pas touchés de la même façon, la variabilité saisonnière les affectant différemment selon leur statut. Que ce soit les compagnons, les apprentis ou les salariés non qualifiés, c'est au mois d'août qu'ils réalisèrent le plus d'heures en 1981. Par contre, le mois le plus creux fut celui de décembre pour les compagnons, de janvier pour les non qualifiés et de février pour les apprentis.

C'est évidemment chez les salariés non qualifiés que l'on découvre la plus forte variabilité, mesurée par l'écart maximum entre le mois le plus et le moins actif, car ils sont surtout employés dans les travaux de génie dont la saisonnalité est très élevée. L'écart est également assez appréciable dans le cas des apprentis et nettement moins grand chez les compagnons.

Il en est de même pour les régions, lesquelles n'échappent pas à la variabilité saisonnière des activités de construction, mais dans des mesures différentes. Ainsi, la grande région de Montréal présente une activité relativement stable tout au long de l'année, l'écart entre les deux mois extrêmes étant moindre que dans les autres régions. Notons une situation similaire pour les régions de la Mauricie et de l'Outaouais qui, comme nous l'avons d'ailleurs vu, ont connu une augmentation de leur activité. La Baie James d'autre part illustre très bien la variabilité saisonnière des travaux de construction, les trois quarts de l'activité étant concentrés entre mai et octobre.

Tableau 3-5

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail dans l'industrie de la construction, en 1981

Nombre de mois	Nombre de salariés	Moyenne des heures travaillées	Moyenne des salaires	Pourcentage des salariés	Pourcentage de la masse salariale
1	4 751	61,7	877	5,0	0,3
2	4 975	175,5	2 488	5,3	0,8
3	5 004	324,0	4 616	5,3	1,6
4	5 340	470,5	6 747	5,7	2,5
5	6 263	636,4	9 228	6,6	3,9
6	6 891	782,5	11 411	7,3	5,4
7	7 778	920,6	13 315	8,2	7,0
8	7 706	1 065,7	15 361	8,2	8,6
9	7 363	1 187,3	17 227	7,8	8,6
10	7 402	1 320,5	18 924	7,8	9,5
11	8 170	1 484,5	21 399	8,7	11,9
12	22 729	1 768,2	26 106	24,1	40,4
Total	94 372	1 069,0	15 568	100,0	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

Parce que la saisonnalité des travaux de construction est très forte, et plus particulièrement pour les travaux de génie, peu de salariés peuvent s'assurer du travail tout au long de l'année. Ainsi, au tableau 3-5, on constate que 21,3% des salariés ont été actifs au cours de 4 mois ou moins en 1981. Il s'agit là d'une proportion équivalente à celle de 1979, après être passé à 22,6% en 1980. Quoique ce groupe soit nombreux, 20 070 salariés, ils ne contribuent cependant qu'à 5,2%

de la masse salariale totale. D'autre part, 38 364 salariés, soit 40,7% de l'ensemble de la main-d'oeuvre ont oeuvré 10 mois et plus au sein de la construction en 1981, et recueillent 61,8% de la masse salariale de l'industrie. Notons en passant que la proportion de salariés travaillant 10 mois et plus au cours de l'année s'accroît. Avant l'application du Règlement de placement, elle était d'environ 34% tandis qu'elle s'établit après 1978 aux alentours de 39%.

Comme nous l'avons précédemment fait remarquer, l'industrie de la construction est cependant affligée d'un type de chômage qui lui est propre et que l'on nomme chômage intermittent ou inter-chantier, lequel vient donc s'ajouter au chômage cyclique et saisonnier. Alors, le fait de travailler 2 mois ou 10 mois ne signifie pas nécessairement avoir gardé un emploi de cette durée. Le salarié, au même titre que l'entrepreneur, est dans l'obligation de se déplacer d'un chantier à l'autre, et possiblement d'une région à l'autre, s'il veut s'assurer du travail au sein de l'industrie. En effet, lorsqu'un chantier ne requiert plus ses services, le salarié doit se mettre à la recherche d'un nouveau chantier qui en est à un stade de réalisation qui nécessite l'utilisation de ses qualifications.

L'efficacité d'un système de placement et la polyvalence professionnelle des salariés peuvent avoir un impact significatif sur la durée du chômage intermittent. Un système de placement, dans la mesure où il évite aux employeurs de longues recherches relativement aux salariés disponibles, réduit les délais d'embauche. Quant à la polyvalence, elle permet à un salarié de demeurer plus longtemps sur un même chantier et, lors de sa mise à pied, plus de possibilités d'embauche s'offrent à lui. De même, l'employeur bénéficie d'une réduction des frais liés aux attentes et aux délais.

A l'aide du tableau 3-6, il nous est possible de mieux comprendre le phénomène du chômage intermittent, ainsi que d'en connaître sa fréquence[1]. En 1981, on constate que 27,6% des salariés ont fait plus d'une apparition dans l'industrie. Cette proportion était cependant de 32,3% l'an dernier.

Ce sont les apprentis et les compagnons qui semblent devoir faire davantage face à ce type de chômage. En effet, 30,2% des apprentis ont fait plus d'une apparition dans l'industrie au cours de 1981,

---

1- Compte tenu de nos informations, on peut saisir seulement les intermittences qui ont une durée excédant un mois, la situation réelle est évidemment plus importante. Soulignons que des facteurs, autres que le chômage intermittent, peuvent causer une absence de l'industrie: la maladie, les accidents, l'alternance avec un emploi dans un autre secteur.

Tableau 3-6

Répartition des salariés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981

Nombre de mois	Nombre de salariés	Salariés selon le nombre d'apparitions* (en %)			
		1	2	3	4 ou +
1	4 751	100,0	-	-	-
2	4 975	84,7	15,3	-	-
3	5 004	73,2	24,0	2,8	-
4	5 340	68,3	26,4	4,9	0,4
5	6 263	64,7	27,8	6,6	0,9
6	6 891	62,2	29,3	7,2	1,3
7	7 778	61,2	30,4	7,4	1,0
8	7 706	61,3	29,4	8,3	1,0
9	7 363	52,0	38,0	8,8	1,1
10	7 402	51,3	40,2	8,4	-
11	8 170	47,3	52,6	-	-
12	22 729	100,0	-	-	-
Total	94 372	72,4	23,1	4,0	0,4

*Tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: O.C.Q., mai 1982.

tandis que cette proportion est de 28,9% chez les compagnons. Pour ce qui est des salariés non qualifiés, seulement 24% d'entre eux ont fait plus d'une apparition dans la construction. Ce résultat s'explique par le fait que le travail des salariés non qualifiés est pour la plupart d'entre eux très saisonnier et donc davantage concentré sur une période restreinte de temps et non pas étalé tout au long de l'année. D'ailleurs, seulement

29% des salariés non qualifiés travaillent plus de 10 mois par année comparativement à près de 50% des compagnons, ce qui réduit d'autant la possibilité de plusieurs apparitions chez les non qualifiés (annexe II, T-17 à T-19).

Pour mieux illustrer cette caractéristique du marché du travail de l'industrie de la construction qu'est le chômage interchantier, prenons l'exemple des salariés qui ont été actifs au cours de neuf mois en 1981. Seulement 52% de ceux-ci les ont effectués en une seule apparition, tandis que 38% sont apparus deux fois dans l'industrie pour effectuer ces mois de travail, 8,8% trois fois et 1,1% quatre fois ou plus.

3.2.3 Durée selon les années

Les mouvements continuels de main-d'oeuvre d'un mois à l'autre au cours d'une même année ne sont pas les seuls types de mouvements à caractériser le marché du travail de l'industrie de la construction. Celui-ci est également affecté par un roulement élevé de la main-d'oeuvre d'une année à l'autre qui est d'ailleurs plus important que dans les autres secteurs industriels. Les taux d'abandons et de nouvelles embauches que l'on y retrouve sont plus élevés que partout ailleurs[1].

1- U.S. Labor Turnover: analysis of a new measure; A.S. Cohen and A.R. Schwartz, Monthly Labor Review, U.S. Department of Labor, Bureau of Labor Statistics, Novembre 1980.

Tableau 3-7

Mouvement des salariés de la construction, 1972-1981

Salariés actifs en 1972		140 241
Départs en 1972	34 642	
Nouveaux en 1973	41 580	
Salariés actifs en 1973		147 179
Départs en 1973	37 237	
Nouveaux en 1974	40 955	
Salariés actifs en 1974		150 897
Départs en 1974	37 795	
Nouveaux en 1975	36 577	
Salariés actifs en 1975		149 679
Départs en 1975	35 018	
Nouveaux en 1976	31 896	
Salariés actifs en 1976		146 557
Départs en 1976	36 321	
Nouveaux en 1977	28 282	
Salariés actifs en 1977		138 518
Départs en 1977	34 307	
Nouveaux en 1978	19 656	
Salariés actifs en 1978		128 867
Départs en 1978	29 951	
Nouveaux en 1979	11 212	
Salariés actifs en 1979		105 128
Départs en 1979	18 836	
Nouveaux en 1980	10 290	
Salariés actifs en 1980		97 319
Départs en 1980	15 367	
Nouveaux en 1981	12 420	
Salariés actifs en 1981		94 372

Source: O.C.Q., mai 1982.

Comme nous le constatons au tableau 3-7, entre 1972 et 1978, une proportion constante, soit le quart des salariés actifs, quitte chaque année l'industrie. Ils étaient remplacés par des proportions de salariés variant entre 20% et 28% au gré de la conjoncture de l'industrie. Un des objectifs principaux du Règlement de placement était de stabiliser en quelque sorte le bassin de main-d'oeuvre de l'industrie de la construction afin d'assurer une certaine stabilité d'emploi à ses travailleurs. Ainsi, à partir de 1978, la proportion des départs a diminué; elle n'est plus que de 16% en 1980. Des 97 319 salariés à avoir travaillé au moins une heure en 1980, seulement 15 367 salariés ont quitté l'industrie. Ils ont été remplacés par 12 420 salariés pour lesquels aucune heure n'avait été enregistrée l'année précédente, ce qui par rapport aux 94 372 salariés actifs en 1981, représente un taux de nouvelles embauches de 13%. A titre de comparaison, mentionnons que les nouveaux venus représentaient en moyenne avant 1978, 24% de la main-d'oeuvre active au cours de l'année. La réduction du taux de roulement serait selon toute apparence en bonne voie de réalisation.

Une des principales conséquences de ces allées et venues pour les salariés de la construction, est la difficulté qu'ils éprouvent à se maintenir au sein de l'industrie au cours des ans. A partir du tableau 3-8, lequel nous indique la répartition des salariés actifs en

Tableau 3-8

Répartition des salariés actifs en 1981, selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction

Nombre d'années consécutives d'expérience*	Salarié qualifié		Salarié non qual.		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
1	66 298	100,0	28 074	100,0	94 372	100,0
2	59 520	89,8	22 427	79,9	81 947	86,8
3	55 298	83,4	19 660	70,0	74 958	79,4
4	52 284	78,9	17 944	63,9	70 228	74,4
5	49 283	74,3	15 856	56,5	65 139	69,0
6	45 446	68,5	13 259	47,2	58 705	62,2
7	41 777	63,0	11 544	41,1	53 321	56,5
8	38 163	57,6	9 885	35,2	48 048	50,9
9	34 440	51,9	8 431	30,0	42 871	45,4
10	31 042	46,8	7 136	25,4	38 178	40,5
11	27 430	41,4	6 093	21,7	33 523	35,5

*Le salarié ayant travaillé en 1981 se voit accorder 1 an d'expérience, celui ayant travaillé en 1980 et en 1981 se voit accorder 2 ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: O.C.Q., mai 1982.

1981 selon le nombre d'années consécutives de travail dans la construction, nous constatons que 35,5% de tous les salariés qui ont oeuvré au sein de l'industrie en 1981 travaillaient chaque année dans la construction depuis au moins onze ans.

Il faut toutefois faire une distinction entre salariés qualifiés et non qualifiés. En effet, les salariés qualifiés sont davantage attachés à l'industrie, 41,4% d'entre-eux ayant été actifs chaque année dans la construction depuis au moins onze ans. C'est évidemment pour les compagnons que l'attachement à l'industrie est le plus fort avec un salarié sur deux qui travaillerait tous les ans depuis 1971. Par contre, seulement 22% des salariés non qualifiés auraient accumulé autant d'années dans la construction. Peu de salariés non qualifiés semblent donc demeurer à ce titre dans l'industrie. Il est vrai que le statut de non qualifié constitue parfois une porte d'entrée dans la construction, lequel statut débouche éventuellement sur l'exercice d'un métier qualifié.

Ces statistiques sous-estiment cependant la proportion des travailleurs d'expérience. En effet, la pratique de certains métiers peut s'effectuer en dehors de la construction, si bien que l'on rencontre fréquemment des travailleurs ayant acquis leur expérience dans d'autres industries. En outre, certaines fonctions remplies par des salariés au sein d'entreprises ou de syndicats ne sont pas assujetties, ou encore le salarié peut être absent pour cause de maladie ou suite à un accident du travail. Pour toutes ces raisons, la séquence annuelle de l'emploi peut être interrompue.

Tableau 3-9

Répartition des salariés actifs sortis de la construction en 1980 selon le niveau d'heures travaillées en 1980 et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1980					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2000 ou plus	Total
Compagnons	4 032	1 827	837	256	48	7 000
Apprentis	1 097	401	131	38	4	1 671
Autres salariés	4 374	1 505	530	223	64	6 696
Total	9 503	3 733	1 498	517	116	15 367
En %	61,8	24,3	9,7	3,4	0,8	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

Tableau 3-10

Répartition des nouveaux salariés de la construction en 1981 selon le niveau d'heures travaillées en 1981 et le statut professionnel

Statut	Niveau d'heures travaillées en 1981					
	Moins de 500	500 à 999	1 000 à 1 499	1 500 à 1 999	2 000 ou plus	Total
Compagnons	2 062	1 075	485	195	25	3 842
Apprentis	1 549	962	306	112	6	2 935
Autres salariés	3 572	1 351	540	144	36	5 643
Total	7 183	3 388	1 331	451	67	12 420
En %	57,8	27,3	10,7	3,6	0,5	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

L'importance de la rotation de la main-d'oeuvre au cours des ans diffère cependant selon les régions. Ainsi, 40% des salariés actifs en 1981 et domiciliés à Montréal ont travaillé chaque année dans la construction depuis 1971. Cette proportion n'est cependant que de 18% dans les régions de l'Outaouais et du Nord-Ouest québécois, le travail à l'extérieur de la province étant plus fréquent pour ces salariés.

Le tableau 3-9 nous renseigne davantage sur les salariés qui ont quitté l'industrie au cours de 1981. Sur les 15 367 salariés actifs en 1980, mais pour lesquels plus aucune heure ne fut comptabilisée en 1981, 9 503, soit 62%, avaient effectué moins de 500 heures au cours de 1980. D'autre part, à peine 4% avaient réalisé plus de 1 500 heures. Pour ce qui est des nouveaux arrivants, le tableau 3-10 nous indique que 57,8% des salariés ont effectué moins de 500 heures alors que seulement 4% des nouveaux venus ont travaillé, en quelque sorte, à temps plein dans l'industrie en réalisant plus de 1 500 heures au cours de l'année.

3.3 Mobilité de la main-d'oeuvre

Le salarié de la construction se doit d'être mobile, que ce soit d'un chantier à l'autre, d'un employeur à l'autre, ou même d'une région à l'autre, afin de s'assurer une permanence au sein de l'industrie. La mobilité du salarié peut donc recouvrir toute combinaison de ces trois possibilités. Nos données ne nous permettent cependant pas de connaître l'état de la mobilité inter-chantier. On peut toutefois définir davantage la mobilité inter-employeur et géographique des salariés de la construction.

3.3.1 Mobilité géographique

Malgré la mobilité élevée des salariés de l'industrie, il y a tout de même 55% des salariés de la construction qui ne travaillent que dans leur propre région de domicile[1]. Près du quart des salariés travaillent à la fois dans leur région de domicile ainsi qu'en dehors de celle-ci. Enfin, quelques 21% oeuvrent strictement dans les régions extérieures.

1- Les régions de domicile sont décrites à l'annexe IV.

Tableau 3-11

Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le lieu de travail, 1981

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
	Lieu de travail			Lieu de travail		
	Rég. de domicile excl.	Rég. de domicile et autres	Autres régions seulement	Rég. de domicile excl.	Rég. de domicile et autres	Autres régions seulement
Compagnons	30 865	13 078	10 029	16 733	18 639	19 735
Apprentis	7 966	2 539	1 821	9 666	11 712	10 544
Autres salariés	13 201	7 228	7 645	11 575	15 551	15 841
Total	52 032	22 845	19 495	14 343	16 892	17 349

Source: O.C.Q., mai 1982.

Cependant, la mobilité géographique varie selon le statut professionnel du salarié. Ainsi, ce sont les apprentis qui oeuvrent le plus dans leur région de domicile, soit 64%, tandis que cette proportion est de 57% pour les compagnons. Les salariés non qualifiés sont les plus mobiles alors que seulement 47% d'entre-eux travaillent exclusivement dans leur région.

Par ailleurs, les proportions de salariés dont le lieu de travail se situe uniquement en dehors de leur propre région sont de 15%, 19% et 27% respectivement pour les apprentis, les compagnons et les salariés non qualifiés. Cette différence notable entre salariés qualifiés et non qualifiés s'explique par le fait que ces derniers sont proportionnellement davantage présents dans les travaux de génie et par conséquent, à la Baie James.

Nous pouvons également constater au tableau 3-II qu'il existe une différence appréciable en termes de revenu annuel moyen réalisé entre les salariés qui ne sont actifs que dans leur région de domicile et ceux qui sont actifs également à l'extérieur de celle-ci. Il y aurait donc une relation positive entre la mobilité géographique et le revenu annuel moyen des salariés.

C'est pour les salariés non qualifiés que le fait de travailler à l'extérieur de leur région de domicile est le plus payant. Cette progression du salaire annuel moyen est d'environ 4 000$, soit un revenu de 34% supérieur par rapport à ceux qui ne travaillent que dans leur région de domicile. Pour ce qui est des apprentis et des compagnons, la progression est moindre et se situe respectivement à 21% et 11%, soit des hausses de revenu de 2 046$ et 1 906$ pour les salariés qualifiés. L'écart appréciable

entre salariés qualifiés et non qualifiés est dû en majeure partie aux travaux de la Baie James, où les revenus annuels moyens sont plus élevés et où sont proportionnellement plus actifs les salariés non qualifiés.

En somme, la mobilité d'un individu dépend du métier qu'il exerce, et plus particulièrement du secteur d'activité auquel il est attaché. Le secteur résidentiel, de par sa structure et sa localisation, recrutera localement sa main-d'oeuvre, ce qui réduit d'autant la possibilité de mouvements interrégionaux pour les salariés de ce secteur. Inversement, les grands travaux industriels et de génie, soit parce qu'ils requièrent des travailleurs davantage spécialisés ou soit parce qu'ils sont situés loin des centres urbains, feront appel à une main-d'oeuvre plus mobile.

Prenons pour exemple[1] le métier de peintre, principalement affecté au résidentiel et celui d'opérateur d'équipement lourd qui lui est davantage utilisé dans les travaux de génie. Le premier est de toute évidence beaucoup moins mobile, puisque 70% des peintres ont été uniquement actifs dans leur région de domicile comparativement à seulement 48% des opérateurs d'équipement lourd.

1- Les données sont reproduites à l'annexe II, tableau 21.

Par ailleurs, le tableau T-22 de l'annexe II dresse un bilan des mouvements de main-d'oeuvre d'une région à l'autre. Plus précisément, ce tableau nous indique le nombre d'heures de travail effectuées par les salariés d'une région dans leur région ainsi que dans les autres régions. Aussi, nous est-il possible d'identifier la provenance des salariés actifs à la Baie James. Ce sont les salariés de l'Est du Québec qui oeuvrent proportionnellement le plus à la Baie James en y effectuant 45% de leurs heures travaillées. Les travaux de la Baie James sont également importants pour les salariés de la Côte-Nord (35%), de Québec (17%), du Saguenay-Lac St-Jean (12%) et du Nord-Ouest québécois (12%).

Comme nous l'avons vu précédemment, la région de Montréal fut particulièrement dynamique en 1981, ce qui a d'ailleurs permis aux salariés de la région de Montréal de réaliser 86% de leurs heures travaillées dans leur propre région. Les salariés domiciliés au sud de Montréal ont effectué 62% de leurs heures dans leur région et 25% à Montréal. Au nord de Montréal toutefois, les salariés ont réalisé davantage d'heures de travail à Montréal que dans leur région, soit respectivement 55% et 30%. Notons également qu'il n'y a, à toutes fins pratiques, aucun échange entre le sud et le nord de Montréal.

3.3.2 Mobilité interemployeurs

Parce que la durée de travail d'un salarié est souvent tributaire de la durée d'un chantier, le salarié sera alors amené à se trouver du travail auprès d'un nouvel employeur. Au cours de l'année en effet, 34% des salariés (annexe II, T-23) ont été à l'emploi de plus d'un entrepreneur. Cette proportion est de 35% pour les salariés qualifiés et 31% pour les non qualifiés.

Si l'on différencie cependant selon le niveau d'heures travaillées, nous constatons que 24% des salariés qualifiés et 17% des salariés non qualifiés ayant effectué moins de 500 heures au cours de 1981, l'ont fait auprès de plus d'un employeur. Ces proportions sont respectivement de 38% et 37% pour les salariés ayant oeuvré plus de 500 heures dans l'industrie.

Nous pouvons observer une relation positive entre le revenu annuel d'un salarié ayant réalisé moins de 500 heures et le nombre d'employeurs pour lesquels il a travaillé. Cependant, cette relation ne tient pas pour les salariés dont le nombre d'heures effectuées est supérieur à 500 heures et ce, aussi bien pour les salariés qualifiés que non qualifiés.

En fait, on note peu de différence de revenus en fonction du nombre d'employeurs. Toutefois, c'est auprès d'un seul employeur que les salariés travaillant plus de 500 heures réalisent les plus hauts revenus. Ils se chiffrent à 20 824$ pour les salariés qualifiés et 18 340$ pour les non qualifiés.

3.4 Salaires et avantages sociaux

La masse salariale[1] reçue des salariés assujettis au décret de l'industrie de la construction atteignait 1 470,4$ millions, ce qui comparativement à 1980 où 1 325,1$ millions avaient été déboursés, représente une augmentation de 11%. Compte tenu de la baisse des effectifs de main-d'oeuvre, le salaire annuel moyen a d'autant progressé depuis l'an dernier, passant de 13 616$ à 15 581$, soit une augmentation de 14,4%. Les salariés non qualifiés (13 700$) et les compagnons (17 753$) ont enregistré une hausse similaire d'environ 15%, tandis que les apprentis (10 217$) ont pour leur part bénéficié d'une hausse moindre, soit de seulement 5,9%.

1- Rappelons que les montants de salaires rapportés dans cette analyse comprennent aussi les indemnités de congés payés de même que les différentes primes prévues au décret, à l'exception des frais de déplacement; toutes les autres sources de revenu, tels les avantages sociaux, les prestations d'assurance-chômage et les gains hors de la construction sont donc exclus.

Ces augmentations appréciables proviennent de l'effet conjugué du Règlement de placement et des augmentations salariales négociées. Sans le frein de l'accès à l'industrie que constitue ce Règlement, la moyenne des heures travaillées par les salariés aurait été moindre et la progression du salaire annuel moyen également.

Toutefois, comme nous l'avons souligné précédemment, une part importante des salariés de la construction n'y sont actifs que peu d'heures au cours de l'année, ce qui baisse automatiquement le revenu moyen réalisable dans la construction. Si l'on ne considère donc que les salariés ayant réalisé plus de 500 heures au cours de l'année, le revenu annuel moyen est alors de 19 239$, soit une augmentation de 13% par rapport à l'an dernier. La répartition des salariés selon le statut professionnel nous indique que le salaire annuel moyen des compagnons ayant oeuvré plus de 500 heures dans l'industrie est de 20 833$, de 13 492$ pour les apprentis et de 18 183$ pour les salariés non qualifiés.

Ainsi, la proportion de compagnons (annexe II, T-24) ayant gagné plus de 18 000$ au cours de 1981 est-elle maintenant de 49% comparativement à 40% l'an dernier. Pour les salariés non qualifiés, cette proportion est de 32% alors qu'elle n'était que de 23% en 1980.

Tableau 3-12

Répartition des salariés actifs et salaire annuel moyen selon le statut professionnel et le nombre d'heures travaillées dans la construction, 1981

Statut	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
	- de 500 heures	+ de 500 heures	Total	- de 500 heures	+ de 500 heures	Total
Compagnons	9 664	44 308	53 972	3 630	20 833	17 753
Apprentis	3 719	8 607	12 326	2 636	13 492	10 217
Autres salariés	8 041	20 033	28 074	2 742	18 183	13 760
Total	21 424	72 948	94 372	3 124	19 239	15 581

Source: O.C.Q., mai 1982.

Parmi tous les salariés oeuvrant dans l'industrie de la construction, ce sont les compagnons mécaniciens de machines lourdes et mécaniciens d'ascenseur qui gagnent les revenus annuels moyens les plus élevés avec respectivement 29 346$ et 29 327$ (annexe II, T-8 et T-24). Ce sont d'ailleurs les salariés qui travaillent en moyenne le plus d'heures au cours de l'année. Suivent ensuite les compagnons-grutiers et mécaniciens de chantier, lesquels réalisent des gains de 24 069$ et 23 487$. A l'opposé, les manoeuvres ne gagnent que 11 909$ en moyenne en 1981. Enfin, pour les appentis, la distribution observée selon le métier exercé s'apparente à celle des compagnons.

Nous avons souligné des différences de revenus selon le statut professionnel et le métier, mais il existe aussi des écarts reliés à l'âge des salariés. Quoique le décret de l'industrie de la construction ne fixe pas les taux de salaires des métiers et occupations selon l'âge du salarié, on peut tout de même affirmer que le facteur âge agit sur le salaire annuel par le biais d'une plus grande permanence des salariés expérimentés au sein de l'industrie. Cependant, passé un certain âge, on peut se douter qu'il devient plus difficile pour le salarié de s'adapter aux conditions de travail de l'industrie. Par exemple, avec l'âge, il est possible que le travail loin du foyer et les conditions physiques d'exécution du métier pèsent lourd à certains salariés.

Dans le cas des compagnons, nous constatons au tableau T-25 de l'annexe II, que la moyenne des heures travaillées est la plus élevée pour ceux qui sont situés entre 20 et 24 ans. Ils ne représentent toutefois que 2% du groupe des compagnons. A partir de 25 ans, la moyenne des heures est relativement constante et ce jusqu'à 45 ans; par la suite, elle diminue régulièrement. Quant à la moyenne des heures travaillées par les apprentis, elle est en définitive identique d'une classe d'âge à l'autre, exception faite des salariés de moins de 20 ans qui eux réalisent environ 25% moins d'heures que les autres, en raison de la proportion élevée de nouveaux salariés dans ce groupe d'âge. Enfin, la moyenne des heures travaillées par les salariés non qualifiés progresse constamment avec l'âge jusqu'à 45 ans et décroît par la suite.

On peut directement constater quelles en sont les incidences sur le revenu annuel des salariés. Pour les compagnons âgés entre 20 et 50 ans, le salaire annuel moyen varie peu. Il diminue cependant rapidement à compter de cette limite. Les apprentis, de leur côté, ont un revenu annuel moyen qui va de 10 286$ pour les 20-24 ans à 12 847$ pour les 40-44 ans. Cette progression s'explique vraisemblablement par la méthode de calcul du salaire de l'apprenti, soit en fonction du nombre de périodes d'apprentissage complétées. La relation entre le salaire annuel moyen et l'âge est par contre très claire dans le cas des salariés non qualifiés. Jusqu'à 45 ans, leur salaire annuel moyen progresse constamment et culmine à 16 053$ pour ensuite diminuer régulièrement.

Par ailleurs, le tableau 3-13 illustre également la répartition des salariés selon l'âge, et confirme le phénomène du vieillissement amorcé déjà depuis quelques années. Ainsi, en 1979, 45% des salariés avaient moins de 35 ans, 43% en 1980, et 42% en 1981. A l'opposé, seulement 18% des salariés en 1979 avaient plus de 50 ans, 18,6% en 1980 et 19,4% en 1981. Il y avait donc un déplacement de la structure d'âge au profit des classes plus âgées et le Règlement de placement n'est pas étranger à ce phénomène.

Tableau 3-13

Salaire annuel moyen des salariés actifs dans la construction selon l'âge et le statut professionnel, 1981

Age	Salaire annuel moyen				Nombre de salariés	
	compagnons	apprentis	autres	total	effectifs	%
Moins de 20 ans	9 216	6 029	4 401	5 576	1 836	1,9
20 - 24 ans	18 867	10 286	9 832	11 340	9 505	10,1
25 - 29 ans	18 136	10 774	12 308	14 401	13 855	14,7
30 - 34 ans	18 182	10 550	13 935	16 140	14 337	15,2
35 - 39 ans	18 438	11 678	15 383	17 167	13 604	14,4
40 - 44 ans	18 811	12 316	16 053	17 835	12 144	12,9
45 - 49 ans	18 174	12 847	16 011	17 457	10 803	11,4
50 - 54 ans	17 393	11 932	15 566	16 846	9 074	9,6
55 - 59 ans	15 193	11 129	14 174	14 880	6 023	6,4
60 - 64 ans	13 116	10 637	12 775	13 018	2 801	3,0
65 ans ou plus	10 149	-	8 071	9 600	390	0,4
Total	17 752	10 216	13 760	15 581	94 372	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

Cette structure d'âge diffère cependant selon le statut professionnel du salarié. Ainsi, seulement 29% des compagnons ont moins de 35 ans, alors que cette proportion est de 47% chez les salariés non qualifiés et 87% chez les apprentis. Du côté des plus de 50 ans, on retrouve le quart des compagnons, 17% des salariés non qualifiés et à peine 2% des apprentis.

Par ailleurs, en répartissant sur une base horaire l'ensemble de la masse salariale, nous obtenons un gain horaire moyen, incluant primes et vacances, de 14,57$ alors qu'il était de 13,24$ en 1980, soit un accroissement de quelques 10%.

Tel que stipulé dans le décret[1], ce sont les mécaniciens d'ascenseur qui ont toujours le taux de salaire horaire le plus élevé soit 15,75$. Suivent ensuite les tuyauteurs, chaudronniers, monteurs d'acier de structure, ferblantiers, électriciens et mécaniciens de chantier qui touchent chacun 14,07$ de l'heure. Le plus faible des taux de salaire horaire est celui des manoeuvres (journaliers) qui reçoivent 10,30$. Certains apprentis peuvent évidemment gagner moins que des manoeuvres, dépendamment du stade d'apprentissage auquel ils sont rendus. De plus, les salariés peuvent également bénéficier de primes, dont entre autres, celles de chef de groupe ou de chef d'équipe, celles liées à un travail dans un caisson ou un tunnel et celles de soudure et d'installation de pipe-line.

1- Le lecteur consultera le tableau T-28 de l'annexe II pour plus de précision sur les taux de salaires du décret.

Finalement, les salariés de l'industrie de la construction bénéficient d'un régime universel et obligatoire d'avantages sociaux mis sur pied pour contrer les problèmes inhérents à la forte mobilité géographique et interemployeurs des salariés et au roulement des employeurs. A cet égard, depuis le 30 juillet 1979, la contribution patronale est de 0,45$ l'heure tandis que celle des salariés est de 0,30$ l'heure[1]. Une somme totale d'environ 87,7$ millions a ainsi été recueillie et sert à offrir aux salariés des régimes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance-salaire ainsi qu'un régime de retraite. Ces régimes ont l'avantage d'être transférables, ce qui est facilité par le fait que la gestion en est centralisée à l'Office de la construction du Québec.

1- Cette contribution ne s'applique pas aux mécaniciens d'ascenseur, membres de la Canadian Elevator Industry Welfare et de la Canadian Elevator Industry Pension Plan puisqu'ils participent à un régime pancanadien. Elle ne s'applique plus également aux électriciens, ceux-ci jouissant depuis le 28 septembre 1980 d'un régime supplémentaire d'assurance en sus du régime de base qui s'applique à tous les salariés de la construction. Leur taux de cotisation est fixé à 8,5% du taux de salaire moins 0,30$ alors que la contribution patronale est de 1,5% du taux de salaire plus 0,30$, le tout pour chaque heure travaillée. La somme recueillie pour ce régime supplémentaire est de l'ordre de 8,5$ millions.

Concernant l'ensemble des régimes d'assurance (vie, maladie, salaire), le montant total versé durant l'année en primes à la compagnie d'assurance-vie La Confédération approchait 17$ millions. Relativement à la caisse de retraite, l'actif s'élevait à la fin de 1981 à 1 070,4 millions soit 150$ millions de plus que l'an dernier. A cet effet, les contributions[1] nettes des salariés et des employeurs, soit les dépôts reçus moins les retraits effectués, totalisaient 33,1$ millions. Les revenus de placement s'élèvent à 103,4$ millions. Enfin, notons que la Caisse de dépôt et de placement du Québec gère les sommes que lui confie l'O.C.Q. au chapitre du régime de retraite.

1- De l'ensemble de la contribution des salariés et des employeurs en regard des avantages sociaux, 0,605$ l'heure est consacrée au financement du régime de retraite des salariés de la construction.

CONCLUSION

L'économie québécoise, à l'instar de l'économie nord-américaine dans son ensemble, éprouve encore en 1981 de sérieuses difficultés. Les conditions exceptionnelles de crédit auxquelles doivent faire face les agents économiques ne semblent pas vouloir s'améliorer et constituent toujours un handicap majeur à la relance de notre économie. Celle-ci enregistre néanmoins une très légère hausse de son volume de production, soit à peine 1% par rapport à 1980. Au niveau de l'emploi par contre, elle accuse une perte d'environ 3%, soit quelques 93 000 emplois à l'échelle de la province.

Depuis quelques années déjà, une sévère récession sévit dans l'industrie de la construction. Toutefois, elle semble avoir atteint un palier en 1981, le niveau d'activité étant stationnaire avec 100,9 millions d'heures travaillées comparativement à 100,1 millions en 1980. Par contre, l'emploi est toujours à la baisse et représente avec 94 372 salariés, le plus faible niveau d'emploi depuis 1971.

Aucun renversement possible de la tendance ne peut être envisagé sans une diminution tangible des taux d'intérêt. L'avenir n'est guère encourageant, puisque l'Office prévoit une baisse de près

de 7% des heures travaillées en 1982 en raison des mauvaises performances anticipées des secteurs de l'habitation et des travaux de génie.

Au cours du deuxième chapitre, nous avons analysé dans ce contexte la situation des entrepreneurs de construction. Leur nombre a de nouveau diminué au cours de 1981 de près de 8%. Toutefois, cette diminution n'est que de 3% si l'on exclut les entrepreneurs-artisans, lesquels ont vu leur nombre diminué davantage en raison de dispositions législatives. Enfin, ce sont essentiellement les entrepreneurs qui oeuvrent dans l'unifamilial qui subsisent les contrecoups de la récession, alors que les entrepreneurs attachés au secteur du bâtiment non résidentiel font preuve d'un dynamisme certain.

Dans le troisième chapitre, nous avons constaté un accroissement de la moyenne des heures travaillées par les salariés de la construction et ce, en dépit de la mauvaise conjoncture qui affecte toujours l'industrie. Ainsi, la moyenne d'heure est-elle maintenant de 9% supérieure à ce que les salariés enregistraient avant la mise en application du Règlement relatif au placement. L'impact du Règlement se fait également sentir au niveau du roulement de la main-d'oeuvre, auparavant plus élevé, ainsi que sur la structure d'âge des salariés de la construction qui se modifie au profit des classes plus âgées.

Notre Service recherche et développement reste d'autre part toujours à la disposition de ceux qui se préoccupent de l'industrie de la construction. Mentionnons que nous publierons prochainement différentes études, notamment une analyse des accidents du travail dans la construction, un bulletin statistique du régime de retraite des salariés de la construction ainsi qu'une étude sur le chômage saisonnier. Nous produisons de plus, trimestriellement, une Revue de l'activité dans l'industrie de la construction, laquelle nous permet de faire état de la conjoncture passée, présente et future dans l'industrie.

ANNEXE I

A- Le recensement permanent des salariés et des employeurs est alimenté par trois sources principales:

1. les registres de l'Office de la construction du Québec sur l'identification des salariés et des employeurs de la construction;

2. les rapports mensuels des employeurs à l'Office;

3. les dossiers du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu pour les salariés dont le métier est couvert par le Règlement numéro 1 édicté en application de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

B- Définition des principaux termes employés:

1. Construction

Nous nous en tenons à la définition donnée à l'article 1 de la Loi des relations du travail dans l'industrie de la construction* et des règlements qui en découlent, c'est-à-dire:

"les travaux de fondation, d'érection, d'entretien, de rénovation, de réparation, de modification et de démolition de bâtiments, et d'ouvrage de génie civil, exécutés sur les lieux mêmes du chantier et à pied d'oeuvre, y compris les travaux préalables d'aménagement du sol".

"En outre, le mot "construction" comprend l'installation, la réparation et l'entretien de machinerie et d'équipement, le travail exécuté en partie sur les lieux mêmes du chantier et en partie en atelier, le déménagement de bâtiments, les déplacements des salariés, le dragage, le gazonnement, la coupe et l'émondage des arbres et arbustes ainsi que l'aménagement de terrains de golf, mais uniquement dans les cas déterminés par règlement".

Toutefois, la construction ne comprend pas:

"1. (les) exploitations agricoles;

2. (les) travaux d'entretien et de réparation exécutés par des salariés permanents embauchés directement par un employeur autre qu'un employeur professionnel;

3. (les) travaux de construction de canalisation d'eau, d'égoûts, de pavages et de trottoirs et autres travaux du même genre exécutés par les salariés des communautés urbaines ou régionales et des corporations municipales;

4. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploration ou à l'exploitation d'une mine et qui sont exécutés par les salariés des entreprises minières;

---

* L.R.Q., c.R-20, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

5. (les) travaux de construction qui se rattachent directement à l'exploitation de la forêt qui sont exécutés par les salariés des entreprises d'exploitation forestière;

6. (les) travaux de construction de lignes de transport de force exécutés par les salariés de la Commission hydro-électrique du Québec;

7. (les) travaux de pose ou de montage du verre plat;

8. (les) travaux d'entretien, de rénovation, de réparation et de modification exécutés par des salariés permenents embauchés directement par les commissions scolaires, les collèges et les établissements publics visés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

9. (les) travaux de montage, de réparation et d'entretien de machinerie de bâtiments ainsi que l'installation, le montage, la réparation et l'entretien de machinerie de production à moins qu'ils ne soient effectués par des salariés de la construction à l'emploi d'employeurs professionnels."

De plus, la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction n'assujettit pas l'artisan qui exécute des travaux de construction aux fins personnelles autres que commerciales et industrielles d'une personne physique; il en est de même de la construction en usine et des travaux exécutés par les indiens sur leurs réserves.

2. Salarié

"Tout apprenti, manoeuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon ou commis, qui travaille pour un employeur et qui a droit à un salaire*".

3. Artisan

"Une personne physique faisant affaires pour son propre compte, qui exécute elle-même, pour autrui et sans l'aide de salariés, des travaux de construction*".

4. Employeur

"Quiconque, y compris le gouvernement du Québec, fait exécuter un travail par un salarié*".

5. Rapport mensuel

L'employeur, l'artisan, l'entrepreneur-artisan et l'entrepreneur-artisan en machinerie lourde régis par la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et par tout règlement et décret qui en découlent doivent s'enregistrer à l'Office de la construction du Québec**.

---

* L.R.Q., c.R-20.

** Règlement no 6 de l'Office de la construction du Québec, adopté en vertu du R-20, Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

6. L'apprenti

Tout salarié en cours d'apprentissage dans l'un des 23 métiers réglementés par la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre*. L'apprentissage d'un de ces métiers est obligatoire pour celui qui veut le pratiquer et qui ne détient pas le certificat de qualification du métier ou l'équivalent. La loi**définit, entre autres, les modes d'admission des candidats, les règles de qualification et la rémunération des apprentis. Avec les compagnons (ceux qui détiennent un certificat ou une attestation d'expérience), les apprentis forment le groupe qu'il est convenu d'appeler les salariés qualifiés.

7. Salarié qualifié

Tout salarié qui détient un certificat de qualification (compagnon) ou une attestation d'expérience (compagnon) ou encore un carnet d'apprentissage (apprenti), pour un des 23 métiers (voir plus loin la liste de ces métiers) de l'industrie de la construction, dont l'exercice est réglementé par la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre. Cette définition juridique ne signifie donc pas que celui qui exerce un métier non régi par la loi est non spécialisé. En ce sens, l'expression "salarié non qualifié" traduit mal le statut professionnel de ces travailleurs.

8. Salarié non qualifié

Tout autre salarié de la construction que le salarié qualifié (voir définition au paragraphe 7). Comprend notamment les salariés (manoeuvres, manoeuvres spécialisés, conducteurs de camions, etc.) qui occupent un des emplois communs ou particuliers à l'industrie de la construction.

9. Salaires

Tous les salaires rapportés dans cette analyse comprennent la rémunération des heures régulières et supplémentaires selon les taux du décret, les primes s'il y a lieu, ainsi que les indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés. En 1980, ces indemnités représentaient 10% des salaires gagnés (art. 20.06 du décret).

10. Heures travaillées

Toutes les heures apparaissant au(x) rapport(s) mensuel(s) d'un employeur enregistré à l'O.C.Q. et pour lesquelles un montant de salaire a été rapporté.

---

* L.R.Q., c.F-5, Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

** Ici, nous faisons référence au Règlement numéro 1 édicté dans le cadre de cette loi, soit l'arrêté en conseil no 1551-76.

11. Métier et/ou emploi travaillé

Pour les fins de notre étude, toutes les heures travaillées et les gains sont compilés de la façon suivante lorsque le salarié a travaillé dans plus d'un métier et/ou emploi:

- dans le métier exigeant une qualification s'il a travaillé à la fois dans un métier et un emploi;
- dans le métier regroupant le plus grand nombre d'heures, s'il a travaillé dans plus d'un métier;
- dans le métier pour lequel le taux de salaire est plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un métier;
- dans l'emploi pour lequel le taux de salaire est le plus élevé, s'il a travaillé le même nombre d'heures dans plus d'un emploi.

12. Manoeuvre (journalier)

Toute personne qui exécute des travaux qui ne sont pas du ressort des travailleurs qualifiés de métiers, des apprentis, des travailleurs détenant une classification ou des manoeuvres spécialisés*.

13. Manoeuvre spécialisé

Toute personne qui, entre autres,

a) exécute divers travaux relatifs aux métiers de la truelle, tels que:

- le malaxage manuel ou mécanisé des ciments et des mortiers;
- le sciage à l'aide de la scie à maçonnerie;
- le montage et le démontage des échafaudages préfabriqués;
- la remise des matériaux nécessaires aux salariés spécialisés de ces métiers;
- l'exécution de différents travaux de nettoyage dans l'exercice ce ses fonction;

b) est affectée au chargement, au déchargement et à la manutention du ciment en vrac et en sac;

c) opère une bouilloire portative pour fondre les bitumes devant servir de mordant, d'isolant ou d'imperméabilisation;

d) opère les foreuses du marteau pneumatique ou mécanique;

e) râcle des matériaux bitumeux pour la construction et la réparation des pavages;

f) est responsable de la mise en marche et du contrôle d'une unité (élément) de chauffage fixe et/ou mobile pour le séchage des agrégats ou le chauffage de l'asphalte;

---

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, arrêté en conseil no 3938, Québec, annexe B.

g) opère toute unité de chauffage pour laquelle un certificat n'est pas nécessaire;

h) place le béton à l'aide d'un vibrateur;

i) opère une balance à plateforme pour la pesée des chargements de camion;

j) pose des isolants rigides ou semi-rigides sauf dans les cas où ces isolants sont nécessaires pour les couvertures, la tuyauterie et les conduits, ainsi qu'à l'intérieur des murs et des cavités de maçonnerie;

k) pose le calfat*.

14. Région de domicile

Toutes les statistiques, sauf indication contraire, sont basées sur la dernière région de domicile ou lieu de résidence connu des salariés. Voir l'annexe IV pour la définition des régions.

15. Arrondissement

A cause de l'arrondissement des données, il se peut que la somme des pourcentages ne soit pas toujours égale à 100%.

16. Nombre de périodes d'apprentissage et proportion apprenti-compagnon selon les métiers**

Métiers	Nombre de périodes (1 période - 2 000 h)	Proportion apprenti-compagnon
Charpentier-menuisier	3	1-5
Poseur de systèmes intérieurs	3	1-5
Grutier	1	1-1
Opérateur de pelles mécaniques	1	1-1
Opérateur d'équipement lourd	1	1-2
Mécanicien de machines lourdes	3	1-1
Monteur d'acier de structure	2	1-5
Chaudronnier	3	1-5
Serrurier de bâtiment	2	1-5
Ferrailleur	1	1-5
Ferblantier	3	1-2
Couvreur	1	1-4
Peintre	3	1-5
Poseur de revêtements souples	1	1-2

* Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, arrêté en conseil no 3938-80, Québec, annexe B.

** Règlement no 1, arrêté en conseil no 1551-76, adopté en vertu de F-5, Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre.

Métiers	Nombre de périodes (1 période = 2 000 h)	Proportion apprenti-compagnon
Calorifugeur	3	1-5
Plâtrier	3	1-5
Cimentier-applicateur	2	1-5
Briqueteur-maçon	3	1-5
Carreleur	3	1-5
Mécanicien de chantier	3	1-5
Electricien	4	1-2
Tuyauteur	4	1-2
Mécanicien d'ascenseur	5	1-1

17. Salaire de l'apprenti

Les taux de salaire de l'apprenti tels qu'apparaissant dans le Règlement numéro 1 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre, sont définis par rapport à celui du travailleur qualifié. Ce sont:

Durée totale	Période				
	1ère	2e	3e	4e	5e
5 périodes	50%	60%	70%	85%	85%
4 périodes	50%	60%	70%	85%	-
3 périodes	60%	70%	85%	-	-
2 périodes	70%	85%	-	-	-
1 période	85%	-	-	-	-

ANNEXE II

Tableaux statistiques

T-1	Nombre de salariés actifs dans la construction selon les régions de domicile, 1972-1981	104
T-2	Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon les régions de domicile, 1972-1981	105
T-3	Salaires versés aux salariés de la construction selon les régions de domicile, 1972-1981	106
T-4	Nombre de salariés actifs dans la construction selon les mois, 1972-1981	107
T-5	Nombre d'heures travaillées dans la construction selon les mois, 1972-1981	108
T-6	Salaires versés dans la construction selon les mois, 1972-1981	109
T-7	Répartition des salariés actifs dans la construction selon les régions de domicile et le statut professionnel, 1981	110
T-8	Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1981	111
T-9	I - Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1981	112
	II- Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel, 1981	

T-10	I - Nombre d'heures travaillées dans la construction selon les mois et le statut professionnel, 1981	113
	II- Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel, 1981	
T-11	Nombre de salariés actifs dans la construction selon les mois et les régions de domicile, 1981	114
T-12	Indices des variations saisonnières de l'emploi selon les régions de domicile des salariés, 1981	115
T-13	Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et les régions de domicile, 1981	116
T-14	Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et les régions de travail, 1981	117
T-15	Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1981	118
T-16	Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1981	119
T-17	Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981	120
T-18	Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981	121
T-19	Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981	122

T-20	Répartition des salariés actifs en 1981 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile	123
T-21	Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1981	124
T-22	Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1981	125
T-23	Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau des heures travaillées et les salaires, 1981	126
T-24	Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1981	127
T-25	Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1981	128
T-26	Répartition des entrepreneurs actifs selon les régions, certains groupes, 1981	129
T-27	Répartition des entreprises selon les régions travaillées, 1981	130
T-28	Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec, quelques métiers	131

T-1

Nombre de salariés actifs dans la construction selon les régions de domicile, 1972-1981

Région	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Inconnue	-	3	5	90	18	6	10	-	9	5	-
Est du Québec	7 154	7 511	6 915	6 751	6 346	6 604	6 206	5 115	4 768	4 336	- 9,1
Saguenay-Lac St-Jean	6 641	7 247	7 173	6 712	6 498	7 772	7 566	6 309	6 235	5 651	- 9,1
Québec	24 137	24 521	23 569	22 612	21 460	22 176	21 892	19 204	17 491	16 333	- 6,6
Mauricie-Centre du Québec	9 086	9 854	10 148	10 185	9 870	9 935	10 046	8 562	7 564	7 533	- 0,4
Estrie	4 576	5 113	4 690	4 375	4 525	4 330	4 063	3 599	3 205	2 906	- 9,3
Montréal métro.	47 920	52 603	58 029	59 914	57 490	48 928	41 146	35 195	33 058	33 708	2,0
Sud de Montréal	6 988	7 546	8 353	8 609	8 990	8 421	7 590	6 464	5 976	5 612	- 6,1
Nord de Montréal	12 730	13 552	14 649	15 038	15 263	14 615	13 140	11 216	10 390	10 254	- 1,3
(Grand Montréal)	(67 638)	(73 701)	(81 031)	(83 561)	(81 743)	(71 964)	(61 876)	(52 875)	(49 424)	(49 574)	(0,3)
Outaouais	4 485	5 576	5 964	5 329	5 840	5 394	3 976	2 951	2 605	2 452	- 5,9
Nord-Ouest québec.	4 476	4 906	4 374	3 864	4 185	4 051	3 357	2 565	2 531	2 707	7,0
Baie James	2	-	1	2	20	78	119	74	49	39	-20,4
Côte-Nord	5 833	5 615	4 148	3 434	3 658	4 041	3 579	3 237	2 933	2 308	-21,3
Extérieur	6 213	3 132	2 879	2 764	2 393	2 167	1 177	637	505	528	4,6
Total	140 241	147 179	150 897	149 679	146 557	138 518	123 867	105 128	97 319	94 372	-3,0

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-2

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon les régions de domicile, 1972-1981

(en millions)

Région	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Inconnue	0,0	0,0	0,0	0,03	0,01	0,002	0,004	-	0,004	0,005	-
Est du Québec	6,1	6,6	5,7	5,7	4,9	6,2	6,2	5,4	4,5	4,1	- 8,9
Saguenay-Lac St-Jean	5,5	6,3	6,3	6,0	5,1	7,6	7,7	6,7	6,6	6,1	- 7,6
Québec	4,3	24,9	23,6	22,7	19,8	22,6	23,9	22,2	17,8	16,4	- 7,9
Mauricie-Centre du Québec	7,7	8,8	9,2	9,7	8,5	9,3	10,1	9,2	7,2	7,9	9,7
Estrie	4,3	4,7	4,2	3,9	4,0	3,7	3,6	3,6	3,0	2,6	-13,3
Montréal métro.	49,8	57,4	63,4	71,1	60,4	53,0	43,4	38,5	36,7	39,9	8,7
Sud de Montréal	6,4	7,1	7,8	8,7	8,0	8,0	7,2	6,6	5,8	5,7	- 1,7
Nord de Montréal	11,8	13,1	14,4	15,6	14,2	14,2	12,7	11,9	10,8	11,4	5,6
(Grand Montréal)	(68,0)	(77,6)	(85,6)	(95,4)	(82,2)	(75,2)	(63,2)	(57,0)	(53,3)	(57,0)	(6,9)
Outaouais	2,9	3,7	4,3	4,1	3,8	4,4	2,9	2,2	1,9	1,9	-
Nord-Ouest québéc.	3,2	3,9	3,4	3,2	3,3	3,8	3,2	2,6	2,4	2,7	12,5
Baie James	0,0	0,0	0,0	0,002	0,02	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-
Côte-Nord	5,8	5,4	4,1	3,0	3,2	4,2	3,3	3,4	3,0	2,1	-30,0
Extérieur	1,6	1,2	1,2	1,4	1,1	1,1	0,6	0,2	0,2	0,2	-
Total	129,5	143,1	147,6	155,1	136,5	138,1	124,8	112,5	100,1	100,9	0,8

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-3

Salaires versés aux salariés de la construction selon les régions de domicile, 1972-1981

(en millions)

Région	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Inconnue	0,0	0,0	0,0	0,2	0,04	0,02	0,07	-	0,01	0,07	-
Est du Québec	30,7	39,6	39,7	49,0	47,4	67,8	72,2	66,4	64,8	64,5	- 0,5
Saguenay-Lac St-Jean	27,6	35,8	41,9	49,2	46,9	79,6	87,5	79,5	87,1	88,0	1,1
Québec	122,0	143,6	156,7	184,5	175,4	233,3	268,8	263,5	238,3	243,1	2,0
Mauricie-Centre du Québec	39,7	51,0	62,9	79,8	76,1	95,5	112,2	107,5	95,3	117,4	23,2
Estrie	21,8	26,9	27,4	31,6	35,5	37,5	39,8	40,9	38,6	36,2	- 6,2
Montréal métro.	275,6	349,3	434,0	589,4	548,4	538,4	486,3	453,2	480,7	570,0	18,6
Sud de Montréal	33,4	42,3	52,3	70,6	71,0	79,9	79,5	75,8	75,1	81,5	8,5
Nord de Montréal	60,8	78,1	96,9	127,3	127,2	144,9	141,9	140,5	142,0	166,0	16,9
(Grand Montréal)	(369,8)	(469,7)	(583,2)	(787,3)	(746,6)	(763,2)	(707,1)	(669,5)	(697,8)	(817,5)	(17,2)
Outaouais	14,8	21,2	28,2	32,6	34,0	43,8	31,3	25,4	24,1	26,4	9,5
Nord-ouest québéc.	15,0	22,3	22,5	26,6	31,1	41,0	37,8	31,8	32,3	38,7	19,8
Baie James	0,0	0,0	0,0	0,02	0,2	0,9	1,3	1,2	1,2	1,1	-8,3
Côte-Nord	33,5	35,0	31,2	27,5	30,5	45,9	39,7	44,6	42,9	33,8	-21,2
Extérieur	8,3	7,5	8,4	12,9	10,6	13,5	7,0	3,2	2,6	3,9	50,0
Total	683,1	852,6	1 002,0	1 281,2	1 234,8	1 422,0	1 405,3	1 333,6	1 325,1	1 470,4	11,0

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-4

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois, 1972-1981

Mois	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Janvier	61 231	66 795	72 132	69 883	73 060	67 578	55 928	49 494	47 665	46 799	- 1,8
Février	61 019	67 311	74 408	70 455	72 989	66 474	58 159	48 604	46 856	46 729	- 0,3
Mars	63 027	73 141	78 329	73 382	76 213	68 455	61 378	53 700	47 574	50 436	6,0
Avril	68 111	76 811	84 190	78 584	86 063	89 317	69 314	60 796	52 436	57 263	9,2
Mai	77 670	86 590	93 943	92 895	97 581	90 454	81 705	72 789	65 271	68 332	4,7
Juin	87 170	94 182	97 329	98 986	103 815	95 129	89 611	80 239	70 135	71 296	1,7
Juillet	87 605	92 761	94 681	99 043	100 127	93 512	87 341	77 583	68 591	70 634	3,0
Août	95 222	102 124	106 698	108 286	97 613	95 577	90 389	81 251	75 301	74 800	- 0,7
Septembre	96 544	102 106	105 007	108 021	72 222	96 925	89 473	81 825	73 739	72 638	- 1,5
Octobre	94 285	101 598	104 344	108 122	81 824	94 109	85 422	80 716	74 656	70 907	- 5,0
Novembre	89 918	97 404	100 363	103 064	90 715	87 261	79 451	76 498	69 875	63 058	- 9,8
Décembre	78 829	85 432	84 013	87 466	81 531	72 345	65 052	61 887	59 692	53 562	-10,3
Total	140 241	147 179	150 897	149 679	146 557	138 518	123 867	105 128	97 319	94 372	- 3,0
Ecart (max.-min.)	35 525	35 329	34 566	38 403	31 593	31 103	34 461	32 331	28 445	28 071	- 1,3
Moyenne mensuelle	80 052	87 187	91 286	91 515	86 146	84 928	76 102	68 782	62 649	62 204	- 0,7

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-5

Nombre d'heures travaillées dans la construction selon le mois, 1972-1981

(en millions)

Mois	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Janvier	7,4	7,9	8,4	7,9	9,5	8,1	6,3	5,6	5,3	5,8	9,4
Février	7,7	8,8	10,3	9,7	10,2	8,8	7,7	6,3	6,3	5,9	- 6,3
Mars	8,8	11,4	12,0	10,6	11,3	9,9	8,6	7,8	6,3	6,6	4,8
Avril	9,4	9,7	11,6	10,7	12,5	11,0	9,5	7,5	6,3	7,2	14,3
Mai	9,5	12,0	12,6	14,1	14,4	12,2	11,3	10,5	9,7	10,6	9,3
Juin	12,8	14,4	10,9	13,8	15,2	13,7	13,0	12,3	9,8	9,8	-
Juillet	9,4	8,8	9,0	10,8	11,6	10,7	9,9	7,6	6,7	7,4	10,4
AoQt	14,0	16,1	17,9	18,0	12,7	14,1	13,7	12,8	12,0	12,0	-
Septembre	15,0	15,2	14,4	15,5	6,6	14,3	14,0	12,3	10,0	10,1	1,0
Octobre	13,0	14,4	15,7	17,3	10,0	13,9	11,8	11,7	11,3	11,4	0,9
Novembre	12,9	14,5	15,7	16,2	12,5	12,4	11,5	11,3	10,5	8,5	-19,0
Décembre	9,6	10,0	9,0	10,5	10,0	9,0	7,6	6,9	5,9	5,7	- 3,4
Total	129.5	143,1	147,5	155,1	136,5	138,1	124,8	112,5	100,1	100,9	0,8
Ecart (max.-min.)	7,6	8,2	9,5	10,1	8,6	6,2	7,7	7,2	6,7	6,3	- 6,0
Moyenne mensuelle	10,8	11,9	12,3	12,9	11,4	11,5	10,4	9,4	8,3	8,4	1,2

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-6

Salaires versés dans la construction selon le mois, 1972-1981

(en millions de dollars)

Mois	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	81/80*
Janvier	37,3	44,4	53,1	61,7	84,5	69,7	66,9	65,2	63,8	79,7	24,9
Février	39,9	49,8	66,1	75,0	91,5	76,3	82,1	73,5	76,9	81,0	5,3
Mars	45,1	64,2	77,2	82,7	101,6	86,4	92,0	91,0	78,1	89,9	15,1
Avril	47,9	55,0	68,9	82,3	110,8	125,7	102,0	89,3	79,2	98,2	24,0
Mai	50,4	69,4	92,9	114,8	131,9	129,0	127,8	119,7	122,3	155,6	27,2
Juin	68,1	84,2	73,5	113,9	139,8	145,3	148,7	145,6	133,0	144,0	8,3
Juillet	50,6	54,8	61,6	92,7	107,3	114,2	114,2	94,1	95,4	110,5	15,8
Août	74,5	98,6	121,3	148,5	113,4	148,3	155,5	151,6	161,9	176,9	9,3
Septembre	79,9	92,7	100,0	129,4	58,5	150,7	159,9	146,1	136,3	150,2	10,2
Octobre	69,5	88,4	111,4	148,5	90,0	148,7	135,9	139,2	153,5	170,1	10,8
Novembre	68,8	88,5	111,7	139,5	113,9	131,1	131,0	134,0	142,1	126,4	-11,0
Décembre	52,0	62,5	64,3	92,2	91,2	96,6	89,3	83,5	82,5	87,9	6,5
Total	683,1	852,6	1 002,2	1 281,2	1 234,8	1 422,0	1 405,3	1 333,7	1 325,1	1 470,4	11,0
Ecart (max.-min.)	42,6	54,2	96,0	86,8	81,3	81,0	81,8	86,4	89,7	90,4	0,8
Moyenne mensuelle	56,9	71,1	83,5	106,8	102,8	118,5	117,1	111,1	110,4	122,5	11,0

*Variation annuelle en pourcentage

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-7

Répartition des salariés actifs dans la construction selon les régions de domicile et le statut professionnel, 1981

Région	Salarié qualifié			Salarié non qualifié	Total	Pourcentage par région
	Compagnon	Apprenti	Total			
Inconnue	1	-	1	4	5	-
Est du Québec	2 459	386	2 845	1 491	4 336	4,6
Saguenay-Lac St-Jean	2 867	970	3 837	1 814	5 651	6,0
Québec	9 775	1 933	11 708	4 625	16 333	17,3
Mauricie-Centre du Québec	4 283	987	5 270	2 263	7 533	8,0
Estrie	1 719	481	2 200	706	2 906	3,1
Montréal métro.	19 479	4 517	23 996	9 712	33 708	35,7
Sud de Montréal	3 409	821	4 230	1 382	5 612	5,9
Nord de Montréal	6 051	1 381	7 432	2 822	10 254	10,9
(Grand Montréal)	(28 939)	(6 719)	(35 658)	(13 916)	(49 574)	52,5
Outaouais	1 294	238	1 532	920	2 452	2,6
Nord-Ouest québ.	1 323	416	1 739	968	2 707	2,9
Baie James	13	2	15	24	39	-
Côte-Nord	1 100	154	1 254	1 054	2 308	2,4
Extérieur	199	40	239	289	528	0,6
Total	53 972	12 326	66 298	28 074	94 372	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-8

Répartition des salariés qualifiés de la construction, selon le métier, le statut professionnel, la moyenne des heures travaillées et le salaire annuel moyen, 1981

	Salariés qualifiés			Moy. des hres travaillées			Salaire annuel moyen		
	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Briqueteur-maçon	2 549	698	3 247	923	705	876	13 862	8 077	12 619
Calorifugeur	595	148	743	1 377	832	1 268	21 206	9 099	18 794
Carreleur	513	120	633	1 192	923	1 141	17 633	10 574	16 295
Charpentier-menuisier	15 968	3 152	19 120	1 029	770	986	15 028	8 712	13 987
Chaudronnier	643	111	754	1 126	901	1 093	19 738	12 056	18 607
Cimentier-applicateur	890	231	1 121	1 164	784	1 086	16 849	9 317	15 297
Couvreur	897	620	1 517	1 083	616	892	15 340	7 552	12 157
Electricien	7 393	2 376	9 769	1 322	1 071	1 261	20 765	11 673	18 554
Ferblantier	2 114	521	2 635	1 341	988	1 272	20 757	11 371	18 901
Ferrailleur	799	167	966	1 199	585	1 093	17 982	7 443	16 160
Grutier	905	98	1 003	1 426	1 082	1 392	24 069	15 932	23 274
Mécanicien d'ascenseur	524	193	717	1 638	1 344	1 559	29 327	16 931	25 991
Mécanicien de chantier	821	184	1 005	1 365	931	1 286	23 487	12 955	21 559
Mécanicien de machines lourdes	777	136	913	1 523	1 403	1 506	29 346	23 555	28 483
Monteur d'acier de structure	1 666	198	1 864	1 245	832	1 201	21 011	10 945	19 942
Opérateur d'équipement lourd	4 886	382	5 268	1 038	690	1 013	15 954	8 948	15 446
Opérateur de pelles mécaniques	1 111	112	1 223	1 235	929	1 207	19 756	12 846	19 123
Peintre	2 940	728	3 668	916	669	867	12 402	7 337	11 397
Plâtrier	758	176	934	915	612	858	12 906	6 544	11 707
Poseur de systèmes intérieurs	617	143	760	1 232	775	1 146	17 926	8 150	16 086
Poseur de revêtement souple	442	123	565	803	469	730	10 374	5 219	9 252
Serrurier en bâtiment	293	91	384	1 237	816	1 137	17 720	9 492	15 770
Tuyauteur	5 871	1 618	7 489	1 341	1 098	1 289	21 589	12 694	19 667
Total salariés qualifiés	53 972	12 326	66 298	1 153	880	1 102	17 753	10 217	16 352

T - 9

I - Nombre de salariés actifs dans la construction, selon le mois et le statut professionnel, 1981

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Compagnons	31 247	31 089	33 174	36 837	42 381	43 386	42 602	44 534	43 400	42 476	38 305	32 791	38 519	53 972
Apprentis	5 241	5 080	5 540	6 381	7 949	8 568	8 526	9 374	9 089	8 915	7 833	6 509	7 417	12 326
Autres salariés	10 311	10 560	11 722	14 045	18 002	19 342	19 506	20 892	20 149	19 516	16 920	14 262	16 269	28 074
Total	46 799	46 729	50 436	57 263	68 332	71 296	70 634	74 800	72 638	70 907	63 058	53 562	62 205	94 372

II - Indices des variations saisonnières de l'emploi selon le statut professionnel,* 1981

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecarts en points (max. - min.)
Compagnons	81,1	80,7	86,1	95,6	110,0	112,6	110,6	115,6	112,7	110,3	99,4	85,1	34,9
Apprentis	70,7	68,5	74,7	86,0	107,2	115,2	115,0	126,4	122,5	120,2	105,6	87,8	57,9
Autres salariés	63,4	64,9	72,1	86,3	110,7	118,9	119,9	128,4	123,8	120,0	104,0	87,7	65,0
Total	75,2	75,1	81,1	92,1	109,8	114,6	113,6	120,2	116,8	114,0	101,4	86,1	45,1

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T - 10

I - Nombre d'heures travaillées dans la construction selon les mois et le statut professionnel, 1981

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total
Compagnons	3 892	3 935	4 325	4 685	6 615	5 954	4 282	7 095	5 992	6 819	5 132	3 491	5 185	62 215
Apprentis	597	582	650	730	1 113	1 057	740	1 353	1 132	1 293	966	635	904	10 847
Autres salariés	1 303	1 380	1 581	1 751	2 899	2 824	2 355	3 588	2 971	3 276	2 371	1 527	2 319	27 827
Total	5 792	5 897	6 556	7 166	10 627	9 835	7 377	12 035	10 096	11 387	8 469	5 653	8 408	100 889

II - Indices des variations saisonnières des heures travaillées selon le statut professionnel*, 1981

Statut \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecarts en points (max. - min.)
Compagnons	75,1	75,9	83,4	90,4	127,6	114,8	82,6	136,8	115,6	131,5	99,0	67,3	69,5
Apprentis	66,0	64,4	71,9	80,8	123,1	116,9	81,9	149,7	125,2	143,0	106,9	70,2	85,3
Autres salariés	56,2	59,5	68,2	75,5	125,0	121,8	101,6	154,7	128,1	141,3	102,2	65,8	98,5
Total	68,9	70,1	78,0	85,2	126,4	117,0	87,7	143,1	120,1	135,4	100,7	67,2	75,9

* Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne mensuelle de chaque statut, ramenée à l'indice 100.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-11

Nombre de salariés actifs dans la construction selon le mois et les régions de domicile, 1981

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne mensuelle	Total des salariés
Est du Québec	1 229	1 276	1 437	1 816	2 701	3 039	3 139	3 308	3 071	2 734	1 953	1 420	2 260	4 336
Saguenay-Lac St-Jean	2 964	2 817	2 988	3 339	3 935	4 246	4 218	4 447	4 290	4 017	3 326	2 643	3 603	5 651
Québec	7 246	7 019	7 413	8 781	11 329	12 303	12 537	12 976	12 349	11 751	9 942	7 948	10 133	16 333
Mauricie-Centre du Québec	3 501	3 664	4 003	4 722	5 649	5 857	5 776	6 074	5 840	5 697	5 016	4 283	5 007	7 533
Estrie	1 276	1 242	1 330	1 671	2 140	2 129	2 093	2 168	2 018	1 964	1 691	1 280	1 750	2 906
Montréal métro.	19 462	19 650	21 387	23 361	26 271	26 672	25 973	27 779	27 401	27 340	25 464	22 617	24 448	33 708
Sud de Montréal	2 742	2 751	2 996	3 532	4 243	4 362	4 365	4 580	4 340	4 227	3 718	3 141	3 750	5 612
Nord de Montréal	5 323	5 246	5 671	6 414	7 685	7 905	7 722	8 246	8 171	8 073	7 321	6 286	7 005	10 254
(Grand Montréal)	(27 527)	(27 647)	(30 054)	(33 307)	(38 199)	(38 939)	(38 060)	(40 605)	(39 912)	(39 640)	(36 503)	(32 044)	35 203	(49 574)
Outaouais	906	905	1 011	1 125	1 414	1 425	1 390	1 559	1 459	1 498	1 387	1 197	1 273	2 452
Nord-Ouest québec.	1 091	1 094	1 122	1 282	1 593	1 850	1 861	1 942	2 015	2 006	1 812	1 562	1 603	2 707
Baie James	23	24	24	26	28	28	29	27	28	27	25	19	26	39
Côte-Nord	870	857	851	999	1 132	1 270	1 359	1 508	1 472	1 366	1 178	941	1 150	2 308
Extérieur	164	181	200	192	209	208	170	184	181	204	223	223	195	528
Total*	46 799	46 729	50 436	57 263	68 332	71 296	70 634	74 800	72 638	70 907	63 058	53 562	62 205	94 372

*inclut les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-12

Indices des variations saisonnières de l'emploi selon les régions de domicile des salariés*, 1981

Région \ Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Ecarts des points (max.-min.)
Est du Québec	54,4	56,5	63,6	80,4	119,5	134,5	138,9	146,4	135,9	121,0	86,4	62,8	92,0
Saguenay-Lac St-Jean	82,3	78,2	82,9	92,7	109,2	117,8	117,1	123,4	119,1	111,5	92,3	73,4	50,0
Québec	71,5	69,3	73,2	86,7	111,8	121,4	123,7	128,1	121,9	116,0	98,1	78,4	58,8
Mauricie-Centre du Québec	69,9	73,2	79,9	94,3	112,8	117,0	115,4	121,3	116,6	113,8	100,2	85,5	51,4
Estrie	72,9	71,0	76,0	95,5	122,3	121,7	119,6	123,9	115,3	112,2	96,6	73,1	52,9
Montréal métro.	79,6	80,4	87,5	95,6	107,5	109,1	106,2	113,6	112,1	111,8	104,2	92,5	34,0
Sud de Montréal	73,1	73,4	79,9	94,2	113,1	116,3	116,4	122,1	115,7	112,7	99,1	83,8	49,0
Nord de Montréal	76,0	74,9	81,0	91,6	109,7	112,8	110,2	117,7	116,6	115,2	104,5	89,7	42,8
(Grand Montréal)	(78,2)	(78,5)	(85,4)	(94,6)	(108,5)	(110,6)	(108,1)	(115,3)	(113,4)	(112,6)	(103,7)	(91,0)	37,1
Outaouais	71,2	71,1	79,4	88,4	111,1	111,9	109,2	122,5	114,6	117,7	109,0	94,0	51,4
Nord-Ouest québec.	68,1	68,2	70,0	80,0	99,4	115,4	116,1	121,1	125,7	125,1	113,0	97,4	57,6
Baie James	88,5	92,3	92,3	100,0	107,7	107,7	111,5	103,8	107,7	103,8	96,2	73,1	38,4
Côte-Nord	75,7	74,5	74,0	86,9	98,4	110,4	118,2	131,1	128,0	118,8	102,4	81,8	57,1
Extérieur	84,1	92,8	102,6	98,5	107,2	106,7	87,2	94,4	92,8	104,6	114,4	114,4	30,3
Total	75,2	75,1	81,1	92,1	109,8	114,6	113,6	120,2	116,8	114,0	101,4	86,1	45,1

*Les indices de ce tableau sont calculés à partir de la moyenne de chaque région, ramenée à l'indice 100.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-13

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et les régions de domicile, 1981

(en milliers)

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	148	174	193	233	453	461	451	614	487	450	260	136	4 060
Saguenay-Lac St-Jean	400	388	415	435	626	602	442	740	637	653	454	273	6 065
Québec	884	877	935	1 039	1 735	1 699	1 430	2 119	1 749	1 892	1 267	779	16 405
Mauricie-Centre du Québec	412	439	499	599	835	832	543	955	808	880	673	463	7 937
Estrie	145	135	148	189	316	269	188	321	245	279	198	117	2 551
Montréal métro.	2 446	2 510	2 857	3 021	4 184	3 655	2 561	4 429	3 766	4 508	3 517	2 454	39 910
Sud de Montréal	312	308	357	417	625	578	405	712	555	630	467	318	5 681
Nord de Montréal	662	656	739	807	1 189	1 080	783	1 310	1 113	1 303	1 004	713	11 359
(Grand Montréal)	(3 420)	(3 474)	(3 953)	(4 245)	(5 998)	(5 313)	(3 749)	(6 451)	(5 434)	(6 441)	(4 988)	(3 485)	(56 950)
Outaouais	103	105	116	129	195	177	145	229	182	213	169	114	1 877
Nord-Ouest québec.	138	143	152	158	255	258	208	314	298	314	253	162	2 653
Baie James	5	6	5	5	7	6	5	6	5	7	5	2	64
Côte-Nord	121	139	119	113	185	197	203	268	232	234	178	99	2 088
Extérieur	15	17	19	20	23	20	13	18	18	24	24	22	231
Total*	5 792	5 897	6 556	7 166	10 627	9 835	7 377	12 035	10 096	11 387	8 469	5 653	100 889

*Le total inclut les heures travaillées par les salariés dont on ne connaît pas la région de domicile.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-14

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction selon le mois et les régions de travail, 1981

(en milliers)

Mois / Région	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Est du Québec	122	122	115	122	257	248	207	340	260	269	186	102	2 351
Saguenay-Lac St-Jean	409	419	461	444	572	499	322	594	485	520	375	226	5 324
Québec	678	638	688	752	1 236	1 177	870	1 438	1 171	1 332	956	608	11 542
Mauricie-Centre du Québec	346	396	456	525	710	701	421	780	650	741	579	396	6 701
Estrie	124	113	124	166	282	226	146	262	198	230	169	97	2 137
Montréal métro.	2 743	2 784	3 117	3 250	4 419	3 891	2 624	4 657	4 106	4 962	3 968	2 881	43 403
Sud de Montréal	248	249	292	357	516	508	336	651	479	497	374	256	4 763
Nord de Montréal	202	192	242	293	467	455	321	560	446	520	372	228	4 297
(Grand Montréal)	(3 193)	(3 225)	(3 651)	(3 900)	(5 402)	(4 854)	(3 281)	(5 868)	(5 031)	(5 979)	(4 714)	(3 365)	(52 463)
Outaouais	117	117	137	157	237	196	168	253	203	241	200	126	2 152
Nord-Ouest québec.	176	182	172	161	255	261	201	445	416	427	351	221	3 268
Baie James	318	403	414	650	1 201	1 252	1 399	1 458	1 152	1 048	473	201	9 971
Côte-Nord	83	85	80	72	102	104	90	146	130	155	131	76	1 253
Total*	5 792	5 897	6 556	7 166	10 627	9 835	7 377	12 035	10 096	11 387	8 469	5 653	100 889

*Le total inclut les heures travaillées dans les régions inconnue et extérieure.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-15

Répartition des salariés actifs ayant travaillé moins de 500 heures, selon le statut professionnel, 1981

Statut	Moins de 100 heures	100-199 heures	200-299 heures	300-399 heures	400-499 heures	Total
Compagnons						
nombre	2 142	1 968	1 809	1 762	1 983	9 664
%	22,2	20,4	18,7	18,2	20,5	-
% cumulatif	-	42,6	61,3	79,5	100,0	-
Apprentis						
nombre	808	729	719	732	731	3 719
%	21,7	19,6	19,3	19,7	19,7	-
% cumulatif	-	41,3	60,6	80,3	100,0	-
Autres salariés						
nombre	2 408	1 739	1 400	1 243	1 254	8 041
%	29,9	21,6	17,4	15,5	15,6	-
% cumulatif	-	51,5	68,9	84,4	100,0	-
Total des salariés						
nombre	5 358	4 433	3 928	3 737	3 968	21 424
%	25,0	20,7	18,3	17,5	18,5	-
% cumulatif	-	45,7	64,0	81,5	100,0	-

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-16

Répartition des salariés actifs selon le statut professionnel et le nombre de mois de travail dans la construction, 1981

Nombre de mois	Salarié qualifié			Salarié non qualifié	Total	Salarié qualifié (en %)			Salarié non qualifié (en %)	Total (en %)
	compagnon	apprenti	total			compagnon	apprenti	total		
1	1 823	674	2 497	2 254	4 751	3,4	5,5	3,4	8,0	5,0
2	2 073	765	2 838	2 137	4 975	3,8	6,2	4,3	7,6	5,3
3	2 148	858	3 006	1 998	5 004	4,0	7,0	4,5	7,1	5,3
4	2 410	964	3 374	1 966	5 340	4,5	7,8	5,1	7,0	5,7
5	3 014	1 012	4 026	2 237	6 263	5,6	8,2	6,1	8,0	6,6
6	3 477	1 010	4 487	2 404	6 891	6,4	8,2	6,8	8,6	7,3
7	4 171	1 128	5 299	2 479	7 778	7,7	9,2	8,0	8,8	8,2
8	4 265	1 042	5 307	2 399	7 706	7,9	8,5	8,0	8,5	8,2
9	4 332	953	5 285	2 078	7 363	8,0	7,7	8,0	7,4	7,8
10	4 655	950	5 605	1 797	7 402	8,6	7,7	8,5	6,4	7,8
11	5 414	909	6 323	1 847	8 170	10,0	7,4	9,5	6,6	8,7
12	16 190	2 061	18 251	4 478	22 729	30,0	16,7	27,5	16,0	24,1
Total	53 972	12 326	66 298	28 074	94 372	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-17

Répartition des compagnons actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981

Nombre de mois	Nombre de compagnons	Nombre d'apparitions* en 1980			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total de salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	1 823	100,0	-	-	-
2	2 073	83,2	16,8	-	-
3	2 148	67,9	28,7	3,4	-
4	2 410	65,1	28,2	6,0	0,7
5	3 014	60,7	30,3	7,9	1,1
6	3 477	57,3	32,2	8,7	1,8
7	4 171	57,3	33,1	8,3	1,3
8	4 265	58,6	31,1	9,2	1,1
9	4 332	49,0	39,8	10,0	1,2
10	4 655	49,9	40,7	9,4	-
11	5 414	45,8	54,2	-	-
12	16 190	100,0	-	-	-
Total	53 972	71,2	24,0	4,4	0,5

*Tout salarié qui a travaillé au moins une heure dans la construction au cours d'un mois donné enregistre une apparition. Par la suite, si après une absence d'un ou plusieurs mois il revient à la construction, il enregistre une seconde apparition et ainsi de suite.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-18

Répartition des apprentis actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981

Nombre de mois	Nombre d'apprentis	Nombre d'apparitions* en 1981			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total de salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	674	100,0	-	-	-
2	765	82,5	17,5	-	-
3	858	74,5	23,3	2,2	-
4	964	67,4	27,1	5,2	0,3
5	1 012	64,1	27,4	7,5	1,0
6	1 010	60,2	30,7	8,2	0,9
7	1 128	59,4	31,1	8,3	1,2
8	1 042	57,3	32,6	9,0	1,1
9	953	47,4	40,6	9,9	2,1
10	950	51,6	40,7	7,7	-
11	909	51,9	48,1	-	-
12	2 061	100,0	-	-	-
Total	12 326	69,7	25,0	4,7	0,5

*Voir note à T-17, annexe II.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-19

Répartition des salariés non qualifiés actifs selon le nombre de mois de travail et le nombre d'apparitions dans la construction, 1981

Nombre de mois	Nombre de salariés non qualifiés	Nombre d'apparitions* en 1981			
		1	2	3	4 ou +
		(en % du nombre total de salariés ayant travaillé le même nombre de mois)			
1	2 254	100,0	-	-	-
2	2 137	86,9	13,1	-	-
3	1 998	78,2	19,4	2,4	-
4	1 966	72,6	23,9	3,3	0,2
5	2 237	70,4	24,5	4,3	0,8
6	2 404	70,1	24,6	4,5	0,7
7	2 479	68,6	25,4	5,4	0,6
8	2 399	68,0	24,9	6,3	0,8
9	2 078	60,4	33,2	5,8	0,5
10	1 797	54,8	38,9	6,3	-
11	1 847	49,6	50,4	-	-
12	4 478	100,0	-	-	-
Total	28 074	76,0	20,7	3,0	0,3

*Voir note à T-17, annexe II.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-20

Répartition des salariés actifs en 1981 selon le nombre d'années consécutives dans la construction et la région de domicile

Région	Nombre d'années consécutives*										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Inconnue	5	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Est du Québec	4 336	3 806	3 445	3 188	2 876	2 411	2 089	1 881	1 700	1 483	1 181
Saguenay-Lac St-Jean	5 651	5 094	4 480	4 157	3 780	3 106	2 765	2 494	2 218	1 935	1 623
Québec	16 333	14 700	13 775	13 018	11 877	10 495	9 557	8 643	7 840	7 068	6 224
Mauricie-Centre du Québec	7 533	6 523	6 112	5 841	5 400	4 838	4 413	3 942	3 427	3 017	2 585
Estrie	2	2 542	2 370	2 194	2 030	1 866	1 690	1 546	1 390	1 234	1 094
Montréal métro.	33 708	29 172	26 646	25 075	23 735	22 148	20 485	18 568	16 656	14 977	13 539
Sud de Montréal	5 612	4 934	4 555	4 319	4 077	3 740	3 355	2 977	2 599	2 274	2 008
Nord de Montréal	10 254	8 951	8 228	7 783	7 285	6 670	6 106	5 511	4 857	4 364	3 850
Outaouais	2 452	1 903	1 607	1 407	1 285	1 140	972	822	691	545	432
Nord-Ouest québéc.	2 707	2 038	1 754	1 604	1 449	1 203	1 013	898	791	649	474
Baie James	39	30	23	12	11	9	7	7	7	5	4
Côte-Nord	2 308	1 949	1 730	1 415	1 147	925	770	677	631	574	463
Extérieur	528	303	232	214	187	154	99	82	64	53	46
Total	94 372	81 947	74 958	70 228	65 139	58 705	53 321	48 048	42 871	38 178	33 523
En %	100,0	86,8	79,4	74,4	69,0	62,2	56,5	50,9	45,4	40,5	35,5

*Les salariés sont répartis selon la région de domicile en 1981. Le salarié ayant travaillé en 1981 se voit accorder 1 an d'expérience, celui ayant travaillé en 1981 et 1980 se voit accorder 2 ans d'expérience, ainsi de suite.

Source: O.C.Q., mai 1982.

T - 21

Répartition des salariés actifs dans la construction pour certains métiers, selon les régions de travail et les salaires, 1981

Métier	Région domicile exclusivement	Lieu de travail						Total
		Région de domicile et autres			Autres régions seulement			
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 région	2 régions	3 régions ou +	
Charpentier-menuisier	11 620	3 598	733	183	2 272	616	98	19 120
Electricien	6 273	1 707	307	68	1 135	230	49	9 769
Tuyauteur	4 649	1 202	261	52	955	283	87	7 489
Peintre	2 573	614	75	12	313	70	11	3 668
Opérateur équipement lourd	2 505	911	219	75	1 022	454	82	5 268
Briqueteur-maçon	2 208	500	109	35	304	60	31	3 247
Total salariés qualifiés	38 831	11 670	2 759	1 188	8 450	2 636	764	66 298
Salariés non qualifiés	13 201	5 425	1 336	467	5 228	1 762	655	28 074
Total	52 032	17 095	4 095	1 655	13 678	4 398	1 419	94 372
		Salaire annuel moyen ($)						
Charpentier-menuisier	13 228	14 917	17 299	19 907	14 036	16 169	19 107	13 987
Electricien	18 167	18 906	20 614	25 255	18 536	20 848	23 271	18 554
Tuyauteur	19 327	19 598	20 020	22 515	19 823	23 315	22 449	19 667
Peintre	11 325	12 531	12 355	13 259	9 693	10 002	13 677	11 397
Opérateur équipement lourd	11 878	15 527	20 496	21 458	18 086	23 657	26 198	15 446
Briqueteur-maçon	12 634	12 658	14 720	20 891	10 239	12 766	17 228	12 619
Total salariés qualifiés	15 283	16 608	18 997	22 946	16 955	21 248	23 357	16 352
Salariés non qualifiés	11 575	14 659	17 281	20 958	14 333	17 714	22 834	13 760
Total	14 343	15 990	18 437	22 385	15 953	19 832	23 116	15 581

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-22

Nombre d'heures travaillées par les salariés de la construction, selon la région de domicile et de travail, 1981

(en milliers)

Région de travail / Région de domicile	Est du Québec	Saguenay-Lac St-Jean	Québec	Mauricie Centre du Québec	Estrie	Montréal métro.	Sud de Montréal	Nord de Montréal	Outaouais	Nord-Ouest québecois	Baie James	Côte-Nord	Total
Est du Québec	1 554	60	54	30	3	79	4	7	7	119	1 818	49	4 060
Saguenay-Lac St-Jean	9	4 608	92	18	3	129	21	12	3	115	700	9	6 065
Québec	673	225	10 908	149	40	480	60	89	65	237	2 829	91	16 405
Mauricie-Centre du Québec	18	59	130	6 136	50	264	149	48	39	120	619	8	7 937
Estrie	5	9	53	62	1 953	103	48	18	32	34	142	5	2 551
Montréal métro.	57	180	131	174	40	34 453	855	575	157	253	1 594	74	39 910
Sud de Montréal	7	28	28	51	32	1 447	3 502	30	15	31	261	11	5 681
Nord de Montréal	10	71	29	64	10	6 230	105	3 435	169	101	769	20	11 359
Outaouais	-	3	8	5	2	85	3	35	1 555	16	113	-	1 877
Nord-Ouest québec.	6	37	12	6	-	29	1	5	6	2 129	320	1	2 653
Côte-Nord	6	43	88	5	-	36	11	43	7	77	741	982	2 088
Extérieur	5	3	7	1	4	67	-	1	96	32	7	2	231
Total	2 351	5 324	11 542	6 701	2 137	43 403	4 763	4 297	2 152	3 268	9 971	1 253	100 887

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-23

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le nombre d'employeurs, le niveau des heures travaillées et les salaires, 1981

Ont travaillé pour	Nombre de salariés			Salaire annuel moyen		
	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total	Moins de 500 heures	500 heures ou plus	Total
Compagnons et apprentis						
1 employeur	10 181	32 694	42 875	2 987	20 224	16 131
2 employeurs	2 351	11 522	13 837	4 259	18 780	16 350
3 employeurs	660	5 121	5 781	5 066	18 494	16 961
4 employeurs	150	2 195	2 345	5 277	18 444	17 601
5 employeurs	57	843	900	5 967	18 946	18 124
6 employeurs ou +	20	540	560	6 469	19 250	18 794
Total	13 383	52 915	66 298	3 353	19 638	16 351
Autres salariés						
1 employeur	6 650	12 613	19 263	2 501	18 340	12 872
2 employeurs	1 022	4 504	5 526	3 691	18 100	15 435
3 employeurs	260	1 751	2 011	4 277	17 737	15 997
4 employeurs	70	680	750	4 791	17 606	16 410
5 employeurs	25	279	304	5 006	17 553	16 521
6 employeurs ou +	14	206	220	4 716	16 824	16 053
Total	8 041	20 033	28 074	2 741	18 182	13 760
Total						
1 employeur	16 831	45 307	62 138	2 795	19 700	15 121
2 employeurs	3 337	16 026	19 363	4 085	18 589	16 089
3 employeurs	920	6 872	7 792	4 843	18 301	16 712
4 employeurs	220	2 875	3 095	5 122	18 245	17 313
5 employeurs	82	1 122	1 204	5 674	18 539	17 719
6 employeurs ou +	34	746	780	5 748	18 580	18 021
Total	21 424	72 948	94 372	3 123	19 238	15 580

Source: O.C.Q., mai 1982.

Répartition des salariés actifs dans la construction selon le niveau des salaires, le métier et le statut professionnel, 1981

Métier ou emploi \ Tranche de salaire	- de 2 000$	2 000$ à 5 999$	6 000$ à 9 999$	10 000$ à 13 999$	14 000$ à 17 999$	18 000$ à 21 999$	22 000$ ou plus	Total	Salaire annuel moyen
Charpentier-menuisier	1 039	1 826	2 152	2 478	2 433	2 265	3 781	15 968	15 028
compagnon	423	794	828	468	368	180	91	3 152	8 712
apprenti									
Electricien	235	494	555	630	763	812	3 904	7 393	20 765
compagnon	204	423	388	434	442	295	190	2 376	11 673
apprenti									
Tuyauteur	197	380	418	439	544	595	3 298	5 871	21 589
compagnon	129	298	253	225	240	245	228	1 618	12 694
apprenti									
Opérateur équipement lourd	407	490	558	764	809	630	1 228	4 886	15 954
compagnon	67	83	89	69	32	17	26	382	8 948
apprenti									
Peintre	270	399	556	531	440	355	389	2 940	12 402
compagnon	128	233	174	101	52	24	16	728	7 337
apprenti									
Briqueteur-maçon	162	309	387	491	415	360	425	2 549	13 862
compagnon	93	210	169	114	65	36	11	698	8 077
apprenti									
Autres	693	1 091	1 221	1 429	1 680	1 723	6 528	14 365	20 061
compagnon	447	758	664	521	363	276	343	3 372	10 617
apprenti									
Total des salariés qualifiés	3 003	4 989	5 847	6 756	7 084	6 740	19 553	53 972	17 753
compagnon	1 491	2 799	2 564	1 932	1 562	1 073	905	12 326	10 217
apprenti									
Manoeuvre	1 226	1 668	1 605	1 621	1 539	1 374	1 064	10 097	11 909
Manoeuvre spécialisé	656	869	945	969	903	772	907	6 021	13 126
Conducteur de camion	112	154	159	240	251	297	514	1 727	17 334
Soudeur	58	68	51	52	70	61	308	668	21 046
Monteur de ligne d'énergie et de distribution	35	79	53	100	112	164	1 052	1 595	25 561
Autres salariés non qualifiés	1 507	1 418	1 041	866	773	645	1 716	7 966	12 838
Total des salariés non qualifiés	3 594	4 256	3 854	3 848	3 648	3 313	5 561	28 074	13 760
Total des salariés	8 088	12 044	12 265	12 536	12 294	11 126	26 019	94 372	15 581

T-25

Répartition des salariés actifs et moyenne des heures travaillées selon l'âge et le statut professionnel, 1981

Age	Nombre de salariés			Moyenne des heures travaillées		
	Compagnons	Apprentis	Autres	Compagnons	Apprentis	Autres
Moins de 20 ans	10	1 296	530	705	653	405
20-24 ans	1 343	4 845	3 317	1 280	939	735
25-29 ans	5 787	3 077	4 991	1 186	883	889
30-34 ans	8 616	1 473	4 248	1 175	839	991
35-39 ans	8 925	811	3 868	1 186	909	1 071
40-44 ans	8 409	416	3 319	1 208	942	1 135
45-49 ans	7 542	217	3 044	1 179	941	1 150
50-54 ans	6 581	113	2 380	1 131	883	1 134
55-59 ans	4 339	56	1 628	1 001	792	1 059
60-64 ans	2 133	22	646	876	807	963
65 ans ou plus	287	-	103	660	-	591
Total	53 972	12 326	28 074	1 152	880	991

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-26

Répartition des entrepreneurs actifs selon les régions, certains groupes, 1981

Région \ Groupe	Travaux généraux	Charpenterie-menuiserie	Electricité	Excavation	Tuyauterie	Maçonnerie	Peinture	Artisan	Total*
Est du Québec	237	14	91	41	44	33	38	70	808
Saguenay-Lac St-Jean	200	11	64	45	35	39	33	8	578
Québec	858	168	253	158	156	134	116	390	2 712
Mauricie-Centre du Québec	358	74	125	79	70	76	45	201	1 239
Estrie	208	37	73	60	44	39	29	143	725
Montréal métro.	642	407	361	172	325	177	230	335	3 382
Sud de Montréal	553	491	308	196	161	186	131	438	2 832
Nord de Montréal	607	459	313	210	189	203	119	384	2 939
(Grand Montréal)	(1 802)	(1 357)	(982)	(578)	(675)	(566)	(480)	(1 157)	(9 153)
Outaouais	80	39	53	46	17	19	17	23	351
Nord-Ouest québéc.	85	12	46	32	20	9	15	23	299
Baie James	8	-	-	-	-	-	-	-	8
Côte-Nord	75	10	22	20	15	8	17	23	232
Extérieur	49	11	7	11	9	5	5	1	157
Total	3 960	1 733	1 716	1 070	1 085	928	795	2 039	16 262

*Le total de tous les groupes

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-27

Répartition des entreprises selon les régions travaillées, 1981

Région du siège social	Lieu de travail						Nombre d'entreprises
	Leur région exclusivement	Leur région et			Autres rég. seulement		
		1 autre	2 autres	3 autres ou +	1 autre	2 autres	3 autres ou +	
Est du Québec	612	138	10	7	40	1	-	808
Saguenay-Lac St-Jean	341	144	18	4	65	6	-	578
Québec	2 079	426	54	65	78	7	3	2 712
Mauricie-Centre du Québec	901	225	26	29	49	7	2	1 239
Estrie	571	87	25	10	25	6	1	725
Grand Montréal	6 994	1 625	130	105	266	21	12	9 132
Outaouais	267	71	2	-	9	2	-	351
Nord-ouest québec.	219	62	13	-	5	-	-	299
Baie James	3	4	1	-	-	-	-	8
Côte-Nord	177	44	1	4	6	-	-	232
Extérieur	-	-	-	1	79	54	23	157
Total	12 164	2 826	280	225	622	104	41	16 262

Source: O.C.Q., mai 1982.

T-28

Taux de salaire horaire des salariés de la construction au Québec*, quelques métiers

Métier	12 mai 1980	1er mai 1981	1er juin 1982	1er mai 1983
	$	$	$	$
Tuyauteur	13,15	14,07	15,48	17,03
Frigoriste	13,15	14,07	15,48	17,03
Grutier	12,44	13,45	14,80	16,27
Opérateur de pelles mécaniques	12,57	13,45	14,80	16,27
Opérateur d'équipement lourd	11,60	12,52	13,77	15,15
Mécanicien de machines lourdes	12,19	13,58	14,94	16,43
Charpentier-menuisier**	12,10	13,18	14,74	16,21
Poseur de systèmes intérieurs	12,49	13,40	14,74	16,21
Chaudronnier	13,15	14,07	15,48	17,03
Monteur d'acier de structure	13,15	14,07	15,48	17,03
Serrurier de bâtiment	12,34	13,20	14,52	15,97
Ferrailleur	11,47	12,49	13,74	15,11
Ferblantier	13,03	14,07	15,48	17,03
Couvreur	11,71	12,97	14,27	15,69
Peintre	11,59	12,40	13,67	15,02
Poseur de revêtements souples	11,10	12,00	13,25	14,58
Calorifugeur	13,04	13,95	15,35	16,88
Plâtrier	12,29	13,15	14,47	15,91
Cimentier-applicateur	11,47	12,49	13,74	15,11
Briqueteur-maçon	12,56	13,67	15,04	16,54
Carreleur	12,78	13,67	15,04	16,54
Electricien	13,15	14,07	15,48	17,03
Mécanicien de chantier	12,95	14,07	15,48	17,03
Mécanicien d'ascenseur	14,25	15,75	17,33	19,06
Manoeuvre (journalier)	9,63	10,30	11,55	12,71
Manoeuvre spécialisé	9,97	10,67	11,92	13,11

* Les taux de salaire pour les salariés de la Baie James sont de 5% supérieurs depuis le 12 mai 1980.

**Le taux de salaire horaire des charpentiers-menuisiers est de 13,40$ depuis le 1er janvier 1982.

Source: Décret relatif à l'industrie de la construction dans la province de Québec, D. 3938-80 du 17 décembre 1980 et D. 1289-82 du 31 mai 1982.

ANNEXE III

Liste des employeurs ayant employé en moyenne plus de 100 salariés au cours de 1981

Nom	Nombre moyen d'employés	Type	Principale place d'affaires
* B.G. Checo International Ltée	904	EL PL	Montréal
Hydro-Québec	787	EG	Montréal
Les Constructions du St-Laurent Ltée	629	EG	Québec
* Les Coffrages Dominic Ltée	587	CM	Montréal
Les entreprises Kiewit Ltée Division Baie James	523	EG	Baie James
Janin Construction Ltée	457	EG	Montréal
Canfarge Ltée - Division Francon	434	XC	Montréal
Corporation de construction National Ltée	393	EG	Sud de Montréal
Thiro Ltée	376	LT LD	Mauricie
Entreprises de pipeline Universel Ltée	348	SD	Montréal
Standform Ltée	310	CM	Montréal
F.A. Tucker Canada Ltd	307	LD	Montréal
Construction S.L.H. Ltée	293	MT	Sud de Montréal
Construction Siglec	289	EG	Montréal
Transelec Inc.	262	LT	Montréal
Banister Pitts Atlas	228	SD	Montréal
Dominion Bridge-Sulzer Inc.	224	AS	Montréal
*Les Coffrages C.C.C. Ltée	221	EG	Montréal
Hervé Pomerleau Inc.	214	EG	Québec
*Loram-Komo (1979)	213	EG	Baie James
*Construction B.G.M.	209	EG	Nord de Montréal
Coffrages Industriels Ltée	208	EG	Montréal
Comstock (Québec) Ltée Dominion Bridge-Sulzer Inc.	204	EG	Montréal
Connolly & Twizell Inc.	203	MT	Montréal
Lemay Construction Ltée	184	RT	Mauricie
Arno Electrique Ltée	184	EG LD	Mauricie
Black & McDonald Ltd	182	EL RF	Montréal
Opron Inc.	180	EG	Sud de Montréal
Bellai Brothers Ltd	179	EG	Outaouais
Maintenance Industrielle Kingston Ltée	175	AS CM	Montréal
Antagon Premier	167	SD	Montréal
Common Construction Co Ltd	157	EG	Nord de Montréal
Marine Industrie Montage Ltée	147	EG	Sud de Montréal

ANNEXE III (suite)

Nom	Nombre moyen d'employés	Type	Principale place d'affaires	Nom	Nombre moyen d'employés	Type	Principale place d'affaires
Comstock Québec Ltée	144	EG	Montréal	Cie de construction Antagon	109	XC	Montréal
Beaudet & Marquis Inc.	138	EG	Québec	Laval Fortin Ltée	108	EG	Saguenay - Lac St-Jean
Otis Elevator Co. Ltd	131	MA	Extérieur				
Electricité Standard Inc.	126	EI	Montréal	Les entreprises P.E.B. Ltée	106	EG	Québec
Groupe Beaver Construction Ltée	124	EG	Montréal	*Les entreprises de construction Québec Ltée	106	EG	Baie James
*Desourdy Inc. - Division Baie James	123	EG	Sud de Mtl	Industrial Maintenance Ltd	105	EG	Montréal
Bot Québec Ltée - Division Baie James	122	EG	Baie James	Constructions Domino Ltée	104	EG	Nord de Montréal
Les constructions Vican Inc.	119	EG	Mauricie	John F. Wickenden Co. Ltd.	102	EG CM	Estrie
Acier d'armature Ro Inc.	119	FE	Montréal	Ludger Harvey et Fils Ltée	101	MT CV	Saguenay - Lac St-Jean
Plibrico Canada Ltée	116	EG	Sud de Mtl				
Pomo Inc.	116	EG	Nord-Ouest	La Co. électrique Britton Ltée	101	EL	Montréal
*B.G. Checo International Ltée Division Baie James	114	EG	Baie James	Walsh & Brais Inc.	101	EG	Sud de Montréal
Armand Guay Inc.	109	EG	Québec	Les Coffrages Industriels Crémazie Ltée	101	CM	Nord de Montréal
				Conforbel Canada Inc.	101	EG	Nord de Montréal

*Ces compagnies ont effectué plus d'un enregistrement à l'O.C.Q. en 1981 et ce, sans doute afin de différencier certains de leurs chantiers.

AS Acier de structure
CH Chaudronnier
CM Charpentier-menuisier
CV Couvreur-tôlier
EG Entrepreneur général
EL Electricien
LD Ligne de distribution
LT Ligne de transmission
MA Mécanicien d'ascenseur
MT Mécanicien en tuyauterie
PL Poseur de systèmes intérieurs
RF Mécanicien en tuyauterie (réfrigération)
RT Construction de route
SD Soudeur
XC Excavation

Source: O.C.Q., mai 1982.

ANNEXE IV

Description des régions et sous-régions de domicile

Office de la construction du Québec		Principales villes	M.I.C.
Régions	Sous-régions		Sous-régions correspondantes *
10. Est du Québec	10. Iles-de-la-Madeleine	Chandler, Gaspé, Murdochville	1.1. Gaspé
	11. Gaspé		
	12. Ste-Anne-des-Monts	Cap-chat, Ste-Anne-des-Monts	1.3. Ste-Anne-des-Monts
	13. Bonaventure	Bonaventure, New Richmond, Paspébiac	1.4. Bonaventure
	14. Bas St-Laurent	Amqui, Matane, Rimouski	1.7. Bas St-Laurent
20. Saguenay - Lac St-Jean	20. Roberval	Chibougamau, Dolbeau, Roberval	2.4. Roberval
	21. Chicoutimi	Alma, Chicoutimi, Jonquière	2.1. Chicoutimi
30. Québec	15. Rivière-du-Loup	Cabano, Rivière-du-Loup, Trois-Pistoles	3.1. Rivière-du-Loup
	30. Québec métrop.	C.U.Q., Lévis, St-Romuald	
	31. Charlevoix	Baie St-Paul, Clermont, La Malbaie	3.3. Québec
	32. Portneuf	Donnacona, St-Augustin, St-Raymond	
	33. Sud du Québec	La Pocatière, Montmagny, Ste-Marie	
	34. Chaudière	Beauceville, St-Georges, Thedford Mines	3.5. Chaudière
40. Mauricie - Centre du Québec	40. Bois-Francs	Drummondville, Plessisville, Victoriaville	4.1. Bois-Francs
	41. Mauricie	Can-de-la-Madeleine, La Tuque, Trois-Rivières	4.3. Mauricie

ANNEXE IV (suite)

Description des régions et sous-régions de domicile

Office de la construction du Québec			Principales villes	M.I.C.	
Régions		Sous-régions		Sous-régions correspondantes*	
50.	Estrie	50. Cantons de l'Est	Asbestos, Magog, Sherbrooke	5.	Cantons de l'Est
60.	Montréal	64. Beauharnois 65. Montréal métrop.	Beauharnois, Châteauguay, Valleyfield C.U.M., Laval, Longueuil	6.3. 6.6.	Beauharnois Montréal métrop.
64.	Sud de Montréal	60. Granby 61. St-Jean 62. St-Hyacinthe 63. Richelieu	Cowansville, Farnham, Granby Iberville, St-Jean, St-Luc Beloeil, Mont St-Hilaire, St-Hyacinthe Contrecoeur, Sorel, Tracy	6.1. 6.2. 6.4. 6.7.	Granby St-Jean St-Hyacinthe Richelieu
69.	Nord de Montréal	67. Joliette 66. Terrebonne 70. Labelle	Joliette, L'Assomption, Repentigny Lachute, St-Eustache, Ste-Thérèse Maniwaki, Mont-Laurier	6.8. 6.9. 7.3.	Joliette Terrebonne Labelle
70.	Outaouais	71. Hull	C.R.O., Pontiac, Thurso	7.1.	Hull
80.	Nord-Ouest québecois	80. Rouyn-Noranda 81. Abitibi	Rouyn, Témiscamingue, Val d'Or Amos, LaSarre, Senneterre	8.1. 8.3.	Rouyn-Noranda Abitibi
84.	Baie James	84. Baie James	Municipalité de la Baie James	10.	Nouveau Québec
90.	Côte Nord	93. Saguenay 91. Mingan	Baie Comeau, Hauterive, Tadoussac Port-Cartier, Schefferville, Sept-Iles	9.1. 9.3.	Saguenay Mingan

* La concordance entre le découpage territorial de M.I.C. et celui de l'O.C.Q. est presque parfaite. Cependant, on note que les villes de Chapais et Chibougamau appartiennent à la sous-région Roberval pour l'O.C.Q. et à la sous-région Chicoutimi du M.I.C. De même, la région du Nouveau Québec du M.I.C. est séparée entre les sous-régions Baie James et Mingan de l'O.C.Q.